



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

8e séance plénière

Mercredi 22 septembre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Carlos Roberto Flores Facussé, Président de la République du Honduras

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Honduras.

M. Carlos Roberto Flores Facussé, Président de la République du Honduras, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Honduras, S. E. M. Carlos Roberto Flores Facussé et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Flores Facussé (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien je me réjouis de votre récente élection. Je souhaite également remercier votre illustre prédécesseur, M. Didier Operti, de son travail. De même, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses efforts inlassables pour faire régner la paix et la sécurité dans les affaires internationales, dans ce monde troublé qui est le nôtre, faisant toujours preuve d'une sensibilité toute particulière à l'égard de ceux qui souffrent le plus, de ceux qui sont dans le plus grand dénuement, et qui ont donc besoin de la plus grande assistance.

Il y a près d'un an, l'Amérique centrale a été tragiquement frappée par l'un des ouragans les plus terribles du siècle. Notre pays, le Honduras, a été le pays le plus gravement touché et a connu des pertes qui se sont chiffrées en milliards de dollars du fait que 70 % de notre infrastructure et de notre économie ont été détruits. Plus de 15 000 personnes ont trouvé la mort, ont été blessées ou portées disparues. Nous comptons également plus de 1,5 million de victimes directes ou indirectes dont un fort pourcentage ont entièrement perdu leur foyer, leurs biens et leurs entreprises.

Ces circonstances tragiques que nous avons connues, et dont nous commençons tout juste à nous remettre, ont été aggravées ces dernières semaines par un dur hiver et de fortes précipitations qui ont à nouveau provoqué la crue de nos principaux fleuves. Nous n'avons eu ni le temps ni les ressources nécessaires pour draguer ces cours d'eau — ce qui constitue à nouveau une menace pour la sécurité de nombreux villages et villes et occasionne de nouvelles inondations, glissements de terrain et interruptions de circulation sur les principales routes du pays — engendrant encore une fois chez notre population inquiétude et angoisse et ajoutant de nouvelles pertes et des difficultés à celles très graves auxquelles nous devons faire face depuis octobre dernier.

L'ouragan Mitch et d'autres phénomènes naturels d'une violence extraordinaire mettent en évidence la vulnérabilité physique de nos pays et font ressortir la nécessité absolue d'une prévention précoce et organisée. De telles

mesures de prévention ne sont possibles au niveau national, régional, continental, voire planétaire que si les efforts et les ressources de tout un chacun sont conjuguées. Aucun pays, et encore moins un pays qui manque de ressources matérielles, ne peut affronter à lui seul l'immense pouvoir de destruction que détiennent ces phénomènes. Voilà un nouveau défi de taille pour les Nations Unies, et nous les invitons à y prêter la plus grande attention, car nous savons que cela peut sauver des milliers et des milliers de vies, éviter d'énormes dégâts et nous épargner de grands malheurs.

Nous autres, Honduriens, avons toujours apprécié la solidarité mondiale et nous en éprouvons une immense gratitude. Nous avons également appris que la fraternité entre les hommes et les nations est une valeur qui ne doit pas se perdre. Il faut au contraire la renforcer et la propager, tout particulièrement aujourd'hui, à l'heure où la mondialisation et la rapidité des communications rapprochent les États et les continents et font qu'il est possible pour chacun de nous de ressentir les souffrances d'un peuple simultanément, comme si elles nous touchaient personnellement.

Plus encore que voisins, nous devons être frères. Au-delà de la coopération nous devons instituer la fraternité. La solidarité est une excellente chose mais la fraternité est encore plus forte et plus humaine parce qu'elle fait surgir du plus profond de nos coeurs ce souffle divin et universel dont Dieu a doté chaque créature pour nous permettre d'être semblables et de jouir ensemble de la planète dont nous avons héritée.

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans la vie de la planète. Les 50 nations qui se sont réunies à San Francisco, en Californie, parmi lesquelles nous avons eu l'honneur de figurer, nous Honduriens, et qui ont signé la Charte des Nations Unies, ont vu leur nombre croître au fil des ans. Certaines ont changé; d'autres ont disparu en tant que structures multinationales ou fédérées. C'est pourquoi les défis que devra relever l'ONU au cours du prochain siècle sont nouveaux, plus importants encore et seront probablement plus difficiles à relever en même temps qu'ils seront plus fréquents.

Les victoires acquises en matière de droits de l'homme, l'accélération de l'expansion de la démocratie en tant que système de gouvernement et de coexistence entre les peuples, les droits de la femme et de l'enfant et l'impérieuse nécessité de les protéger contre les sévices, la discrimination et la violence, sont autant de questions qui inter-

pellent la créativité des peuples et des gouvernements car ce sont les modèles du nouveau millénaire dont nous nous approchons l'esprit en alerte et le coeur rempli d'espoir.

La paix, l'environnement, la croissance démographique, la population, l'exode rural et l'urbanisation forcée et anarchique de nos villes — que s'approprie en quelque sorte le monde rural — le problème de l'alimentation, le fossé qui sépare un petit groupe de nations riches et l'immense univers des nations en processus permanent de paupérisation, l'élimination des armes de destruction massive, ne sont que quelques-unes des questions qui transcendent les frontières des siècles et qui exigent de nouvelles approches ainsi que de nouvelles solutions à la lumière de l'expérience acquise en ce siècle qui s'éteint.

Maintenant que le XXe siècle touche à sa fin — ce qui fait de nous les témoins exceptionnellement privilégiés d'un changement de millénaire — le moment est venu de réfléchir afin de récolter les meilleurs fruits de ce siècle et les emporter avec nous de l'autre côté du pont qui relie les deux siècles. Toutefois, il ne faut franchir la frontière du temps qu'en emportant que ce qui a provoqué au cours de ce siècle des guerres désastreuses et d'angoissantes tensions internationales. Il ne faut pas non plus que subsistent les facteurs qui ont provoqué la séparation des peuples et le démembrement des États ainsi que les situations de marginalisation et d'exclusion qui sont encore le lot d'une grande partie de l'humanité.

Il faut donc replacer la fraternité dans le triangle des idées libérales, celles qui ont donné naissance à l'état de droit et aux principes constitutionnels, à l'harmonie et à l'égalité entre les hommes et les nations et ont conduit ainsi à la formation d'États démocratiques et à l'affirmation de la liberté de l'homme en tant que fondement de son existence et de sa raison d'être sur cette planète.

Il faut que les anciens de la communauté des nations adoptent la notion de fraternité et en fassent le principe et le fondement de la coexistence internationale avec leurs frères, pour qu'ensemble — sans exclure personne, sans maintenir le vaste fossé qui sépare les grands des petits et les riches des pauvres — nous puissions atteindre, animés d'un nouvel esprit de justice, d'équité et d'espoir, la rive du prochain millénaire car nous appartenons tous à la race humaine et nous avons tous consenti des efforts, fait des sacrifices et souffert pour éviter les coups que nous assènent les inégalités économiques et le traitement injuste que nous font subir le système financier et les marchés. Toutefois, c'est au prix d'efforts titanesques et de sacrifices innombrables que nous tentons de ne pas rester à la traîne du déve-

loppement, des courants culturels, de tous les avantages scientifiques et technologiques liés aux transports et aux communications. Nous sacrifions ainsi des héros et des martyrs à la cause de la liberté et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour implanter la démocratie dans nos États. Nous luttons quotidiennement pour faire du régime démocratique un régime crédible, capable de gouverner, porteur d'espoir et digne de confiance aux yeux de ceux qui n'ont pas toujours le cœur ni la patience d'attendre que les fruits du système puissent être récoltés et qui, las de faire des rêves difficiles à réaliser, sombrent dans le désespoir.

La démocratie, si elle veut survivre et justifier le lourd tribut que nous lui avons payé, doit répondre aux préoccupations et aux aspirations des peuples. Elle doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de recul dans les conquêtes qui ont tant coûté à tant d'individus. Elle doit les préserver et trouver un moyen d'en faire bénéficier tous les peuples. C'est là le plus grand défi qu'il nous faudra relever à l'aube du prochain millénaire.

Les peuples d'Amérique centrale ont appris, au prix d'expériences pénibles et amères et en payant de leur sang et de leurs sacrifices, que la fraternité a plus de valeur que les simples relations de bon voisinage, que la coopération et l'entente donnent de meilleurs résultats que les anciennes rivalités et nationalismes locaux et qu'il n'y a pas de différend, si grave puisse-t-il paraître, qui ne puisse être réglé de manière pacifique, harmonieuse et civilisée.

Il y a quelques jours les Présidents d'El Salvador et du Honduras ont donné un très bel exemple au continent et au monde entier en ratifiant une Convention sur la nationalité et les droits acquis qui s'applique aux habitants des zones délimitées par l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 11 septembre 1992, portant sur le différend frontalier territorial et maritime entre El Salvador et le Honduras. Nous avons ainsi réglé de manière définitive le différend frontalier qui a assombri pendant de nombreuses années nos relations fraternelles.

Aujourd'hui, le bloc des pays d'Amérique centrale négocie pour jouir sur le marché des États-Unis de conditions identiques à celles dont jouissent déjà d'autres partenaires du Nord. Par ailleurs, notre région cherche à se frayer un chemin dans les échanges continentaux en passant des accords avec d'autres blocs existants et avec des pays tels que le Mexique et les pays d'Amérique du Sud.

L'Amérique centrale s'apprête à franchir le pont qui mène à l'autre millénaire à l'autre, et ce en étant plus intégrée que jamais, car les républiques qui en font partie

souscrivent à un idéal commun d'union pour être plus fortes, pour jouer un rôle essentiel sur le continent américain, pour faire de l'isthme un point de convergence stratégique des échanges mondiaux et une réussite qui serve d'exemple et de référence à la communauté mondiale.

Le processus de mondialisation, qui s'est accéléré au cours de la dernière décennie, continuera de s'étendre et de créer de nouveaux défis, de nouvelles possibilités, de nouveaux problèmes et de nouvelles chances. Les flux vertigineux de capitaux qui peuvent, en un seul jour, mener un pays ou une région entière à la ruine économique, doivent retenir tout particulièrement l'attention de l'Organisation. Nos peuples ne comprennent pas pourquoi l'effondrement du système financier provoqué par des mouvements spéculatifs dans des régions du monde éloignées, étrangères et inconnues, doit se répercuter sur nous alors que nous n'en sommes absolument pas responsables, rendre nos produits de consommation plus chers, nous priver de possibilités de développement, nous appauvrir encore davantage et rendre nos conditions de vie plus dures. La mondialisation doit être une expérience qui crée pour tous les pays du monde de nouvelles possibilités, de nouvelles chances — non pas de plus grandes disparités et inégalités.

Il ne suffit pas de supprimer les postes de douane et les frontières et d'uniformiser les marchés; il faut encore affirmer l'identité des groupes ethniques, des nations, des pays et des régions. La diversité culturelle est une source de fierté légitime, de richesse, de créativité et de complémentarité à l'échelle planétaire. L'automatisation de la production en série ne peut ni ne doit aboutir à une automatisation de la conduite de l'être humain qui est la ressource la plus précieuse de la planète. Uniformiser la diversité culturelle, par quelque moyen que ce soit, serait aussi grave et impensable que d'éliminer la biodiversité de la planète.

Le vieux désir de la planète de vivre un nouvel ordre mondial, fondé non pas sur l'équilibre armé entre des États puissants et hégémoniques, mais sur la paix, la coopération et la fraternité entre tous les pays s'est déjà réalisé. Bien que subsistent des problèmes localisés et que certains vieux nationalismes brandissent à nouveau leur étendard, le monde tend à être plus pacifique et stable qu'il ne l'était il y a 100 ans. Bien que subsistent de petits groupes de terroristes qui font trembler divers pays du vieux et du nouveau continent, le fait est que le monde est de manière générale, et Dieu merci, plus pacifique aujourd'hui qu'il ne l'était du temps de nos ancêtres. C'est la raison pour laquelle il nous faut reconnaître que, malgré toutes ses imperfections, le monde a inauguré un nouvel ordre mondial à la fin de ce siècle et

à l'aube du prochain millénaire, un ordre qui sera dirigé par les Nations Unies.

Dans ce nouvel ordre mondial que nous pouvons envisager en cette fin de deuxième millénaire, il n'y a plus de place pour la lutte héritée de la guerre froide, et moins encore pour les hégémonismes européens des trois derniers siècles. Il n'est pas davantage possible qu'un seul État domine les autres nations, car les moyens pour ce faire n'existent pas — tant sur le plan des ressources humaines que des ressources matérielles. À présent, au lieu de l'équilibre forcé sur lequel reposait la politique de coexistence des États les plus forts au monde, s'est imposée l'indépendance multiple ainsi que la complémentarité des États et la coopération internationale assortie d'une collaboration, aussi bien dans la recherche de la paix que dans l'attention accordée aux crises urbaines et aux catastrophes naturelles.

Un aperçu général de ce qui se produit dans tous les points du globe nous permet de constater que la paix, les échanges internationaux et la coopération que les États se doivent les uns aux autres ont rendu les relations internationales plus égales. Sur la scène mondiale, ce ne sont plus la force économique ni la capacité militaire d'un État qui déterminent sa participation au débat, mais plutôt sa force morale, ses valeurs démocratiques tout particulièrement, et sa volonté de protéger les droits de l'homme. Dans le contexte spécifique qui est le nôtre, il n'y a plus de grands États et de petits États; il n'y a que des membres de la communauté mondiale, qui ont pris ou non l'engagement de s'atteler en commun à faire de la terre un lieu où l'homme, tous les hommes en fait, pourront vivre dans le bonheur.

C'est dans cette perspective que le Honduras se félicite, comme les autres États représentés dans cette grande communauté que sont les Nations Unies, de ce nouvel ordre mondial dans lequel nous sommes tous nécessaires et même indispensables quand il s'agit de le maintenir et de le développer. La crise qui opposerait un État à un autre ou les difficultés qui peuvent surgir à l'intérieur d'un État et avoir pour cause des conflits issus de l'iniquité ou de revendications nationalistes, raciales ou religieuses ne se prêtent plus à l'indifférence.

Au contraire, aujourd'hui, comme nous avons une vision globale de la planète, chaque État assume la responsabilité de sa propre protection, pas tant pour lui-même que pour garantir l'existence et le bonheur du genre humain pour les siècles à venir.

Les difficultés comme celles que connaît le Timor oriental, la crise du Kosovo, la nucléarisation accrue du

sous-continent indien ou l'aggravation du terrorisme en Colombie et en Russie sont des questions qui nous préoccupent tous. Bien que tous les États ne participent pas aux missions humanitaires et à celles de maintien de la paix, chacun de leurs habitants est disposé et prêt à répondre aux appels de la solidarité internationale, qui se manifeste surtout par la voix des Nations Unies et en particulier par celle de son Secrétaire général. Au Sahara, depuis plusieurs années, des soldats honduriens participent au maintien de la paix sous le mandat des Nations Unies. Nous sommes certains que, comme nous, aucun État n'épargne ses efforts pour apporter sa part de coopération et de sacrifices.

L'intervention du Conseil de sécurité dans le conflit du Kosovo, récemment encore, et l'organisation d'une force internationale de paix au Timor oriental illustrent l'une et l'autre l'efficacité d'un système qui fait de nous des frères, des voisins, des amis et des partenaires.

Il est indéniable que bien que le monde ait changé et que le respect règne de toute évidence entre tous les États, l'Organisation des Nations Unies continue d'opérer en ayant recours aux mécanismes mis en place lors de sa création en 1945. Le nombre limité d'États membres du Conseil de sécurité exclut des États qui, du fait de leur contribution au développement mondial, devraient participer aux hautes décisions de cet important organe de l'Organisation.

Nous pensons également qu'il est temps de trouver quelque autre option pour restreindre le droit de veto dont jouissent certains États et le limiter à certaines questions et à certaines circonstances, afin que la simple protection d'intérêts privés ne puisse exercer une influence excessive ni donner lieu à des agressions envers le reste de la communauté mondiale. Il faut faire en sorte que le veto cesse d'être le dernier mot de l'Organisation. Tous les États représentés ici devraient consacrer à ce but aussi bien du temps que de la réflexion.

L'admission de trois nouveaux Membres à l'Organisation nous réjouit et nous remplit d'espoir car elle nous rend confiants que nous traiterons de la même manière la République de Chine qui, à Taiwan, attend que le nouvel ordre mondial lui accorde un nouveau traitement plus respectueux de ses droits et de la valeur de ses habitants ainsi que de ses désirs de pleine participation à la plus grande Organisation humaine de la terre. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte ici d'exprimer la solidarité

du peuple hondurien et de tous les peuples d'Amérique centrale avec le peuple de Taiwan sur lequel s'est abattu un terrible malheur.

Enfin, en ce qui concerne le nouvel ordre mondial que nous espérons voir régner dans cette instance mondiale, le Honduras préconise une plus grande représentation des peuples et des nations et une participation plus juste et équilibrée dans les débats et les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a près d'un an, ma patrie a été dévastée par l'ouragan le plus terrible et le plus destructeur de l'histoire. Cette tragédie qui a causé tant de souffrances à un peuple noble et stoïque a mis en évidence la compassion de la communauté internationale et la diligence avec laquelle elle a coopéré et manifesté sa fraternité. Des messages sincères de solidarité et de la plus grande fraternité, valeur en laquelle nous croyons profondément, sont arrivés dans mon pays venant de la planète tout entière et l'aide a afflué et continue d'affluer pour permettre au peuple et au Gouvernement de reconstruire ce que l'ouragan a détruit.

Grâce à cette fraternité nous avons pu progresser dans la réhabilitation et la reconstruction et nous avons jeté les bases de la transformation du Honduras. Il en va de même en Amérique centrale. Les larmes que nous avons versées à cause de cet événement récent et pénible n'ont pas fini de sécher que déjà nous sommes confrontés à de nouvelles angoisses. Toutefois, le peuple hondurien reste debout, animé d'un vibrant espoir, prêt à donner au monde l'exemple d'une réussite et à relever le défi que nous a lancé cette tragédie.

En ce qui concerne la coopération que la plupart des États ici présents nous ont offerte et continuent de nous offrir, nous souhaitons, au nom du peuple hondurien et du Gouvernement que je dirige, par la volonté souveraine de ses citoyens, les remercier tous très sincèrement. En même temps, nous réaffirmons le désir du Honduras de rendre au monde tout ce qu'il nous a donné avec tant d'affection dans ces heures difficiles, d'une manière qui soit à la mesure de la générosité de son peuple et de la légitimité de ses institutions démocratiques.

Il ne me reste plus qu'à lancer un appel respectueux aux institutions et aux nations qui ont coopéré avec nous pour que se concrétisent les ressources et les projets dont elles ont pris l'engagement afin de permettre la reconstruction du Honduras. Plus que jamais, nous en avons un besoin urgent.

Notre pays qui n'oublie pas qu'il est Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, plaide en faveur d'une réforme de l'Organisation afin qu'un nouvel ordre, fondé sur la coopération et la fraternité mondiales, puisse nous garantir à tous que la terre n'a pas été créée pour les plus forts ni pour les plus puissants, mais pour tous les êtres humains.

Que Dieu bénisse toutes les nations. Que Dieu nous éclaire tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Président de la République du Honduras de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Roberto Flores Facussé, Président de la République du Honduras, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Luis Ángel González Macchi,
Président de la République du Paraguay**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Paraguay.

M. Luis Ángel González Macchi, Président de la République du Paraguay est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président de la République du Paraguay, S. E. M. Luis Ángel González Macchi et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président González Macchi (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de saluer le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie et de le féliciter de sa nomination. Je lui offre par ailleurs toute la coopération de la délégation du Paraguay.

Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son brillant travail à la tête de l'Organisation et je réaffirme à nouveau le plein appui que la République du Paraguay est prête à apporter à ses efforts en faveur de la paix dans le monde.

La délégation du Paraguay tient également à saluer les Républiques de Kiribati et de Nauru ainsi que le Royaume

des Tonga de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'ils contribueront à la paix et au développement international et que leur présence parmi nous est une nouvelle preuve de l'universalisation envisagée dans la Charte.

L'actuelle session de l'Assemblée générale se déroule à un moment crucial de la vie politique du Paraguay; un moment crucial pour ses attentes en matière de développement économique et social. Les Paraguayens sont parvenus très récemment à surmonter la déstabilisation interne. Toutefois, une mobilisation rapide, massive et héroïque des citoyens, en particulier des parlementaires, des jeunes, des ouvriers et des paysans a permis d'opposer une barrière infranchissable à la tentative de démolition constitutionnelle et elle a alimenté la résistance face à ce coup porté à la démocratie.

À la suite de la crise de mars 1999, qui du fait de sa gravité et de son importance a été suivie partout dans le monde par le biais des moyens de communication, un gouvernement d'unité nationale a été constitué dans le cadre de la Constitution nationale. Ce gouvernement, que j'ai l'honneur de représenter devant l'Assemblée, est composé de tous les partis politiques élus démocratiquement au Parlement. Il doit aujourd'hui relever un défi dramatique car il lui faut sortir le Paraguay de l'état de stagnation économique chronique et d'iniquité sociale dans lequel il se trouve.

Dans diverses instances internationales, et une fois encore, dans celle qui représente le mieux la fraternité entre les États du monde, le Paraguay lance un appel à la solidarité et à la coopération des organismes multilatéraux et bilatéraux pour qu'ils l'aident à mener à bien son programme de relance économique et à mettre en oeuvre ses politiques sociales ainsi que ses politiques de lutte contre la pauvreté qui seront la base et la garantie de survie de sa démocratie.

Pour la première fois dans l'histoire récente de mon pays, les partis politiques, les autorités de l'État et les représentants de la société civile sont convenus, dans le cadre d'un consensus patriotique, de politiques et de stratégies qui permettront de favoriser la croissance économique, d'atténuer la pauvreté, de combattre l'exclusion sociale et d'assurer le bien-être de la population. La démocratie, en tant que forme idéale d'organisation et de coexistence, sera réaffirmée dans le développement durable qui garantira le bien-être matériel des majorités très pauvres.

À cet égard, mon pays a souscrit aux principes, objectifs et mesures adoptés lors des conférences tenues sous les

auspices des Nations Unies — le Sommet mondial sur le développement social, la Conférence sur la population et le développement et la Conférence mondiale sur les femmes — et il les appuie pleinement. Nous avons la volonté inébranlable d'assurer la démocratie politique mais nous sommes conscients de devoir la consolider grâce à la justice, l'équité sociale, la croissance économique et le développement durable. Mon gouvernement est fermement décidé à participer et à agir à tous les niveaux avec les autres pays du monde afin de gérer les ressources naturelles et de protéger l'environnement qui est le cadre irremplaçable du développement humain.

Conformément aux exigences de la Conférence du Caire, le Paraguay a adopté un plan national et un Conseil de santé en matière de reproduction. Il a créé un Secrétariat à la femme et a ainsi renforcé la représentation des femmes dans le gouvernement. Il a mis en place un programme d'égalité des femmes dans l'éducation — ce qui a permis l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la réforme de l'éducation et l'adoption d'un plan qui assure aux femmes une égalité de chances.

Mon pays accorde la même importance à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux engagements qu'il a contractés lors du Sommet mondial pour les enfants. À cet égard, le pouvoir exécutif a soumis au parlement un projet de code du mineur.

Il ne fait aucun doute que ces progrès importants ont eu un effet positif et ont permis au Paraguay d'être aujourd'hui, selon le dernier rapport établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, dans une situation plus propice à l'amélioration de ses indicateurs du développement humain.

La dynamique actuelle dans le monde est un défi inéluctable qui exige non seulement une concertation démocratique interne, mais aussi des négociations pour permettre aux pays de parvenir à un niveau de développement tel qu'ils soient à même de collaborer avec d'autres partenaires régionaux et multilatéraux.

Le Paraguay, qui en est convaincu, a décidé, librement et souverainement, de s'associer au grand projet de Marché commun du Sud (Mercosur), une expérience régionale qui s'est révélée un instrument utile pour relever les défis d'une économie mondiale en transformation constante.

Nous attendons donc avec intérêt le début des négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne. De même, le Paraguay participe activement à l'ambitieux projet de libre-échange des Amériques, initiative qui aura une incidence considérable sur le continent américain.

Dans le cadre de sa lutte résolue pour le progrès intégral, mon pays souscrit avec un nouvel espoir et une foi inébranlable aux idéaux qui ont été à l'origine de la création et de l'existence des Nations Unies. Il réaffirme donc sa volonté de respecter pleinement les principes du multilatéralisme, de l'égalité souveraine des États et du respect de l'ordre juridique qui soutient les principes essentiels de l'Organisation.

À cet égard, le Paraguay accorde toute l'attention qu'il mérite au processus de changement et de renforcement de l'Organisation et il appuiera toutes les démarches visant à améliorer son efficacité et sa capacité opérationnelle en vue de préserver la paix et de contribuer au développement humain de tous les peuples.

Toutefois, mon pays estime qu'il convient de rendre la structure des Nations Unies moins coûteuse et plus efficace. Il faut, pour ce faire, renforcer le Conseil économique et social, continuer à simplifier le Secrétariat et réduire les doubles emplois entre ses institutions spécialisées en rationalisant le flux des ressources pour la coopération en faveur du développement durable.

Étant donné les défis que doit relever l'ONU, nous attachons une importance considérable à l'adoption de mesures qui garantiront le bon fonctionnement financier de ses organes et nous exhortons les États Membres, notamment les États les plus développés, à s'acquitter de leurs obligations financières car c'est là une condition indispensable à la réforme de l'Organisation.

De même, le gouvernement de mon pays estime que la composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas la présence de tous les acteurs principaux de la communauté internationale. Il estime par ailleurs que le nombre de ses membres n'est pas proportionnel à la totalité des États Membres. Seule une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents garantira une participation plus équitable au sein du Conseil de sécurité et partant, l'équilibre politique nécessaire. À cet égard, le processus progressif de démocratisation internationale doit aboutir à l'élimination du droit de veto des membres permanents.

C'est pourquoi le Paraguay appuie l'aspiration de l'Amérique latine et d'autres continents à être davantage représentés au Conseil de sécurité. L'inclusion du Brésil au Conseil de sécurité en qualité de membre permanent permettrait de mieux garantir la représentation des grands intérêts de notre région.

Le Paraguay est convaincu que le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit rester une des priorités de l'ONU, notamment dans les zones de conflit où son intervention peut être décisive pour stabiliser la situation sur le terrain et rétablir la paix.

Pour prouver son attachement à ces nobles objectifs, le Gouvernement paraguayen a officiellement offert au Secrétaire général la participation de membres de ses forces armées aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, décision qui prouve sa volonté de contribuer à ce noble objectif humanitaire. Dans ce but, un bataillon d'officiers d'élite de l'armée paraguayenne est en train de recevoir une formation spéciale pour participer à ces opérations, conformément aux stipulations du mémorandum d'accord qui doit être signé entre la République du Paraguay et l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes toutefois profondément convaincus que la meilleure garantie de paix, parallèlement au respect des droits de l'homme et à l'égalité des chances de développement, réside dans la réduction progressive et soutenue des armements jusqu'à leur élimination totale.

Le Paraguay condamne sans appel le terrorisme sous toutes ses formes car il le considère comme l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur notre société. Notre pays a d'ailleurs souscrit à toutes les initiatives envisagées par les Nations Unies pour lutter contre ce fléau en manifestant clairement sa volonté de le prévenir, de le combattre et de l'éliminer. Il convient de rappeler ici que mon pays a lui-même souffert les effets de ce terrible fléau puisque, cette année, le Vice-Président de la République, Luis María Argaña a été victime d'un horrible assassinat. Je tiens à saisir l'occasion qui se présente ici pour le Président de la République du Paraguay de remercier l'Assemblée générale du grand hommage qu'elle lui a rendu. Le Paraguay ne faiblira pas dans sa lutte pour éliminer les bandes terroristes qui ne respectent ni notre tradition ni notre histoire.

En ce qui concerne les autres fléaux qui affligent nos sociétés, je dois souligner avec une grande satisfaction les efforts que mon pays déploie dans sa croisade contre le trafic illicite de drogues et les infractions connexes, lutte

qu'il mène dans le cadre d'une très grande coopération. La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, qui s'est tenue à New York en juin 1998, a communiqué par ses décisions l'esprit qui débouchera inexorablement sur la débâcle définitive des marchands de mort et qui nous conduira à la victoire, si les nations qui se sont engagées dans cette croisade en partagent la responsabilité.

Ces objectifs ne seront atteints que si toutes les nations s'acquittent fidèlement des engagements qu'elles ont pris en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. Mon pays suit, à cet égard, les recommandations des Nations Unies en ce qui concerne la signature et la ratification de ces engagements qui ont pour but de renforcer le cadre de promotion et de protection des droits de l'individu. Les instruments juridiques internationaux en la matière font désormais partie du droit positif de la République du Paraguay.

C'est pour cette raison que mon gouvernement accepte que les organismes chargés de la protection des droits de l'homme mènent leurs activités de vérification et de surveillance, conformément aux dispositions des pactes qu'il a ratifiés, signifiant ainsi qu'il s'engageait à les respecter. Il nous faut noter ici que le Paraguay vient de recevoir la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui s'est rendue dans le pays à l'invitation du gouvernement.

En ce qui concerne les priorités de la justice vis-à-vis des délits de portée internationale, il est extrêmement satisfaisant de constater un événement des plus prometteurs, à savoir, l'adoption en 1998 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui devra juger les individus accusés de crimes qui choquent profondément la conscience humaine. Le Paraguay, qui en est un des signataires, a soumis ce document à l'approbation du parlement.

Le Paraguay, dont la population comprend 15 % d'étrangers, dont la majorité vivent dans des zones frontalières sans subir aucune ségrégation ni discrimination, constate avec satisfaction que le problème des Balkans va réintégrer son cadre naturel, qui est le Conseil de sécurité des Nations Unies, lequel devra obligatoirement approuver toute décision s'y rapportant.

Notre soutien constant et à la Conférence du désarmement est l'un des piliers de notre politique internationale. Le Paraguay qui, depuis la création de l'ONU, appuie le processus de décolonisation et l'autonomie des peuples a suivi avec une grande préoccupation les événements du

Timor oriental. Il souhaite vivement que, grâce aux efforts des Nations Unies, on puisse trouver la meilleure solution possible au problème en consacrant les droits de ce peuple rendu légitime par le référendum et encouragé par l'Organisation.

Mon pays s'est fermement engagé à s'en tenir aux principes fondamentaux de coexistence et de civilisation que lui impose son appartenance à la communauté internationale. Respectueux du principe de l'universalité, le Paraguay appuie le droit de tous les peuples du monde à faire entendre leur voix aux Nations Unies.

Le Paraguay estime que la situation régnant dans le détroit de Chine doit être réglée dans le cadre du droit international et sur la base des principes de non-agression et de coexistence pacifique entre les nations.

Je ne saurais manquer de dire que nous partageons la douleur du peuple de la République de Chine face à la catastrophe qui a dévasté son territoire. Nous devons tous nous engager à lui assurer notre coopération et notre aide pour lui permettre de se relever pleinement.

Les Paraguayens ont la volonté inébranlable de défendre la démocratie et ils sont convaincus que ce n'est que par la justice, l'équité sociale, la croissance économique et le développement durable qu'elle pourra se consolider. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement est fermement décidé à participer avec les autres pays du monde à tous les efforts déployés pour protéger les ressources naturelles et l'environnement, tâche indispensable pour assurer le développement complet. C'est pour les mêmes raisons qu'en cette année, où l'humanité va atteindre le chiffre impressionnant de 6 milliards d'habitants, nous autres, chefs d'État et de gouvernement et dirigeants politiques, avons la responsabilité historique de satisfaire aux besoins et aux attentes de cette considérable population mondiale. Mais n'ayons pas recours à la faim, à la soif, à la guerre, au terrorisme, à la discrimination, au génocide, à la tyrannie et à l'injustice. Assumons nos responsabilités, prenons des mesures positives et assurons la sécurité de la personne humaine.

Au seuil du nouveau millénaire, le Paraguay est prêt à participer à cette tâche urgente de civilisation humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Paraguay de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Luis Ángel González Macchi, Président de la République du Paraguay est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Mme Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République de Lettonie.

Mme Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies la Présidente de la République de Lettonie, S. E. Mme Vaira Vike-Freiberga. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Vike-Freiberga : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et son Président, S. E. M. Theo-Ben Gurirab. Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma considération distinguée et permettez-moi de vous offrir mes meilleurs voeux de succès et de réussite dans tous vos efforts.

Cette cinquante-quatrième Assemblée, la dernière avant l'an 2000, suscite inévitablement des réflexions. D'une part, elle nous invite à nous pencher sur les acquis et les francs succès dont les Nations Unies peuvent tirer une fierté et une satisfaction bien légitimes. D'autre part, elle nous invite à relever tous les défis que le nouveau millénaire ne manquera pas de nous présenter. Puissent nos débats ici contribuer à établir la paix et la sécurité dans le monde, à régler les conflits et à développer des solutions novatrices aux problèmes que nous aurons à affronter.

Les nobles idéaux qui ont guidé les Nations Unies au fil des années n'ont rien perdu de leur actualité ni de leur pertinence. La paix dans le monde, la lutte contre la pauvreté, la défense des droits de l'homme, voilà un programme qui demeure en vigueur avec des buts on ne saurait plus clairs. Cette lutte, c'est un peu celle du héros mythique dans sa lutte contre le dragon : on coupe une tête du monstre et neuf autres repoussent à sa place. Néanmoins, il n'est pas possible de renoncer au combat; il n'est pas permis de relâcher notre vigilance, certainement pas si le monde que nous voulons construire est un monde de civilisation.

(L'oratrice poursuit en anglais)

La cinquante-quatrième Assemblée générale des Nations Unies se tient alors même que le système des Nations Unies a connu une certaine tension et doit relever d'importants défis. Ces derniers ont soulevé des questions quant à l'efficacité et à la pertinence de cet organe dans le cadre du système international contemporain. Il y a scepticisme car on se demande si l'Organisation est capable de faire face aux conflits régionaux et aux besoins du monde en développement et on se préoccupe face aux problèmes de gestion budgétaire. Il ne fait pas de doute que chacune de ces préoccupations est justifiée. Cependant, elles ne doivent pas porter atteinte à l'importance fondamentale d'une organisation vraiment mondiale qui, pendant des décennies, a mérité le respect partout dans le monde. Nos rangs ne cessent de croître et les Nations Unies continuent à se rapprocher de l'objectif d'une représentation véritablement universelle.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

Le processus de réforme des Nations Unies est en cours et mon pays, la Lettonie, l'appuie pleinement. Ce sont les États Membres, après tout, qui fixent l'ordre du jour de l'Organisation et ce sera la qualité et l'engagement de chaque État qui déterminera en dernière analyse le succès ou l'échec de nos efforts communs.

S'il existe parfois des perceptions négatives de l'ONU, c'est que l'on attend trop de l'Organisation. On ne peut pas considérer les Nations Unies comme une panacée, surtout dans le cas de décisions concernant des problèmes régionaux qui durent depuis longtemps ou lorsque des mesures préventives régionales n'ont toujours pas été prises. Toutefois, même dans ces situations, un système des Nations Unies moderne devrait rechercher un engagement plus précoce et plus efficace que cela n'a été le cas en Europe du Sud-Est, au Timor oriental ou au Moyen-Orient. Il faut souligner que la douloureuse crise des réfugiés du Kosovo n'aurait pu être résolue sans la participation directe de l'ONU et de ses institutions. Mais, malheureusement, le potentiel maximal des Nations Unies ne peut pas toujours être utilisé en raison des préjugés, du manque de volonté politique ou d'ambitions politiques apparentes. N'oublions pas que notre réticence à prendre des décisions coûte extrêmement cher. Trop souvent, elle entraîne la mort d'innocents et une destruction généralisée. Il faut parfois alors des années, voire des décennies pour reconstruire.

Les questions d'actualité que sont la coopération, la prévention des conflits, la non-prolifération, le contrôle des armes et le désarmement, les questions humanitaires, la protection de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et l'égalité entre les sexes doivent être traitées au niveau mondial. Sans aucun doute, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la solution de ces problèmes puisque le mandat des Nations Unies est d'être au service de l'humanité, elles doivent donc respecter le principe de l'universalité. Les capacités de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de diplomatie préventive ne sont certainement pas épuisées et il faut continuer d'examiner le renforcement du respect de ces principes de prévention partout dans le monde.

Alors même que nous parlons, un grand nombre de personnes sont victimes du terrorisme ou vivent sous sa menace. Tout acte de terrorisme doit être condamné universellement et des mesures doivent être prises pour renforcer la réaction à ce problème sur le plan international.

Pour que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation véritablement moderne, elle doit tenir compte des nouvelles réalités d'une situation internationale qui s'est modifiée. La réforme du Conseil de sécurité reste la partie centrale du programme de revitalisation des Nations Unies et doit illustrer les besoins de la communauté internationale ainsi que les réalités d'aujourd'hui. L'acquisition ou la possession d'armes nucléaires ne doit plus être le critère d'un statut de superpuissance et le futur modèle du Conseil devra refléter cette réalité. Il devrait également être de plus en plus ouvert aux points de vue et aux contributions de petits États et de membres non permanents.

Comment la Lettonie perçoit-elle sa contribution à cette nouvelle Organisation des Nations Unies? Mon pays est au nombre des nations qui n'ont pas pu faire partie des Nations Unies lors de leur création car la liberté de choix a été interdite à notre peuple lorsque la Lettonie a perdu son indépendance en 1940; nous avons donc aujourd'hui un respect tout particulier pour ce principe. L'ONU occupe une place toute particulière dans nos coeurs car c'est la première organisation internationale dont nous soyons devenus Membre après avoir recouvré l'indépendance en 1991. Cela fut un moment de fête, de fierté et même d'euphorie, car la justice a triomphé et une longue lutte pour adhérer à la communauté des nations a finalement pris fin.

Mais notre peuple n'a pas tardé à comprendre qu'il était maintenant engagé sur une nouvelle voie. Après un retard de 50 ans, la Lettonie devait devenir un membre égal,

responsable et contribuant d'une nouvelle Europe et d'une nouvelle communauté internationale mondialisée.

L'admission à l'Organisation des Nations Unies n'a été que la première étape sur cette voie qui nous permettait de réaffirmer nos droits de l'homme et nos droits nationaux. Chose plus importante encore, nous avons reconnu la responsabilité que nous avons d'aider les autres nations qui s'engageaient sur cette voie.

Cependant, alors même que ce siècle touche à sa fin, il existe encore des philosophies qui nient à priori le droit des nations à choisir leur propre destin. Heureusement, ces points de vue deviennent de moins en moins acceptables au fil des ans. La Lettonie, en tant que nation libre et souveraine, a connu au cours des dernières années, une période de succès remarquables, d'intégration active dans la communauté internationale, de restructuration interne, de réformes variées et de renaissance de la société. Cinquante ans d'occupation ont laissé des traces profondes sur le plan social, économique et psychologique, mais nous avons fait des efforts considérables pour en venir complètement à bout. L'appui que les Nations Unies nous ont apporté dans cette lourde tâche a été d'une énorme importance et je voudrais saisir cette occasion pour réitérer les sincères remerciements de la Lettonie pour l'aide inestimable que les Nations Unies nous ont offerte.

Au cours de ce siècle, la Lettonie a opéré un remarquable retournement. Elle a connu la plus profonde tragédie pour atteindre ensuite la plus grande réussite. En quelques années à peine, la Lettonie est devenue un État politiquement stable disposant d'institutions démocratiques fortes et pratiquant la démocratie. Elle a rétabli une économie de marché florissante et un respect réel pour les droits et les libertés individuels. Ces dernières années, avec l'aide de la communauté internationale, la Lettonie s'est attachée particulièrement au processus de construction d'une société harmonieuse et pleinement intégrée. Cette tâche constitue un défi mais elle est d'une importance essentielle pour mon pays, à cause surtout de l'héritage très lourd que nous a imposé notre histoire. Nous estimons qu'il s'agit d'un processus constant qui revêt de nombreux aspects culturels et éducatifs en même temps qu'il intègre le droit de l'individu à choisir — élément très important. Nous avons pour objectif de donner à chacune des personnes résidant dans notre pays une chance égale de contribuer à forger une identité civique qui reprenne les buts et les valeurs qui sont ceux de toute l'Europe. Dans le cadre de ce programme, mon pays continuera à attacher une importance toute particulière au renforcement du rôle de la langue lettonne et à

l'intégration des minorités dans les affaires courantes du pays.

La Lettonie croit dans la complémentarité des efforts régionaux et mondiaux. Pour la Lettonie l'intégration dans l'Europe reste de la plus haute priorité, mais ce n'est pas notre objectif final. L'intégration dans l'alliance de sécurité transatlantique constituerait une mesure prudente mais elle ne suffirait pas. Pour que la Lettonie réussisse et pour que le peuple letton ait toutes les possibilités qu'il mérite de vivre en bénéficiant de la sécurité, de la santé et de la prospérité, il faut que la Lettonie soit intégrée dans les échanges politiques, commerciaux et intellectuels de la communauté mondiale.

Nous sommes très fiers du fait que le 10 février 1999, la Lettonie ait été le premier pays Balte à devenir un membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce.

Dans la mesure de ses capacités, la Lettonie a participé à des opérations de maintien de la paix dans les Balkans et a contribué à alléger les souffrances des réfugiés du Kosovo.

La Lettonie a contribué activement à la revitalisation des Nations Unies par sa participation au Conseil économique et social et à la Commission des droits de l'homme.

La Lettonie a présenté sa candidature pour les élections au Conseil de sécurité en 2005. Ce printemps, mon pays a signé le statut de la Cour pénale internationale et il prépare actuellement son processus de ratification.

En témoignage éloquent de son appréciation envers l'activité des Nations Unies et manifestation concrète de son soutien au programme du Secrétaire général pour la réforme des Nations Unies, la Lettonie a fait don d'un bâtiment historique, entièrement rénové, au centre de la capitale qui est devenu la maison que se partagent toutes les institutions des Nations Unies en Lettonie. Le 16 juillet de cette année, dans le cadre d'une de mes premières tâches officielles en tant que Présidente, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration officielle de la maison des Nations Unies à Riga, l'une des premières maisons des Nations Unies en Europe, et la toute première dans notre région.

Je voudrais exprimer le plein appui de mon pays pour le projet d'Assemblée du millénaire en l'an 2000. Je suis persuadée qu'elle nous permettra de définir notre vision du XXIe siècle.

Je souhaite que la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale ait pour résultat de faire progresser notre cause commune à l'aube du nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République de Lettonie de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

Mme Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Joschka Fischer.

M. Fischer (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès dans cette tâche difficile.

D'autre part, je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Operti de s'être dévoué inlassablement lors de sa présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je félicite Kiribati, Nauru et Tonga, avec qui l'Allemagne a des liens d'amitié de longue date, de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

Je souscris à la déclaration de ma collègue finlandaise, Tarja Halonen, au nom de l'Union européenne.

Cette session de l'Assemblée générale est la dernière de ce «siècle d'extrêmes» ainsi qu'a qualifié l'historien britannique Eric Hobsbawm le siècle qui touche maintenant à sa fin. C'est là une raison suffisante pour faire le point. Depuis sa fondation, l'ONU a considérablement renforcé les relations entre les peuples. Le développement du droit international, la protection des droits de l'homme, la décolonisation, l'aide humanitaire et l'aide aux victimes de catastrophes naturelles, la prise de conscience des grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée, tels que l'accroissement de la population, la pauvreté et les problèmes de l'environnement au niveau mondial — tout cela ne pourrait se concevoir sans les Nations Unies.

Il n'y a pas de solution de rechange aux objectifs et aux valeurs prônés par les Nations Unies — paix, droits de l'homme, liberté, justice et développement — et ils sont reconnus partout dans le monde, même si, malheureusement, ils ne sont pas toujours respectés partout. Néanmoins, même après plus de 50 ans, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que ces objectifs soient respectés et appliqués universellement. Malgré tous ses efforts, la communauté internationale n'a toujours pas réussi à éradiquer la guerre, l'oppression, la tyrannie, les expulsions et les graves violations des droits de l'homme, y compris le génocide. À la fin de ce siècle, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres sont dans l'incapacité de maîtriser pleinement leur tâche centrale qui est de maintenir la paix et la sécurité. Le grand espoir qui faisait envisager une ère de coopération multilatérale et le règne de l'État de droit partout dans le monde après la fin du conflit entre l'Est et l'Ouest ne s'est pas encore matérialisé.

Aujourd'hui la question du maintien de la paix doit être considérée dans des contextes très différents de ceux qui existaient lorsque l'Organisation a été créée. Premièrement, la plupart des conflits aujourd'hui sont des conflits de nature interne plutôt qu'internationale, comme c'était le cas auparavant. Deuxièmement, le rôle de l'État-nation a été considérablement relativisé par l'importance accrue des droits de l'homme et par la mondialisation de l'économie et de la société. C'est ainsi que la question du maintien de la paix se pose de plus en plus dans un contexte de tension entre la souveraineté traditionnelle des États et la protection des droits de l'homme.

Que doit-on faire lorsque des États entiers s'effondrent et que la population civile est massacrée dans des guerres civiles qui ne connaissent pas de fin? Que doit-on faire si les tensions ethniques dans un État sont provoquées en partie par des gouvernements criminels qui ont ensuite recours à des pogroms, des expulsions massives et des massacres, voire au génocide? Les Nations Unies devraient-elles alors considérer la souveraineté des États comme étant plus importante que la protection des individus et de leurs droits? Au Rwanda, au Kosovo et au Timor oriental on a des exemples tragiques de cet état de faits.

Le conflit du Kosovo constitue donc, à plusieurs égards, un tournant. La communauté internationale ne pouvait plus tolérer qu'un État fasse la guerre à sa propre population et utilise la terreur et l'expulsion en tant qu'instrument politique. Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Kofi Annan dans sa brillante allocution novatrice devant la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, aucun gouvernement n'a le droit d'utiliser le

principe de la souveraineté de l'État comme prétexte pour violer les droits de l'homme. La non-ingérence dans les affaires internes ne doit plus être utilisée à mauvais escient pour protéger les dictateurs et les assassins. Ceci a été réaffirmé lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, avec l'approbation de tous les États Membres des Nations Unies dans les termes suivants :

«La promotion et la protection de tous les droits de l'homme est la préoccupation légitime de la communauté internationale». (*Déclaration de Vienne, et Programme d'action, I, par. 4*)

Cependant, le conflit du Kosovo marque également une nouvelle orientation dans les relations internationales. Comment la communauté internationale décidera-t-elle à l'avenir — cette question vient d'être posée une fois de plus au Timor oriental — lorsqu'il s'agit de prévenir des violations massives des droits de l'homme contre tout un peuple? Deux voies sont concevables.

On pourrait avoir recours à des interventions humanitaires qui se feraient en dehors du système des Nations Unies. Ce serait là une voie problématique. L'intervention au Kosovo, qui a eu lieu alors que le Conseil de sécurité s'était lui-même lié les mains après que tous les efforts déployés pour trouver une solution pacifique s'étaient soldés par un échec, avait pour but d'apporter une assistance d'urgence et, en dernière analyse, de protéger les Albanais du Kosovo déplacés. L'unité des États européens et de l'Alliance occidentale ainsi que différentes résolutions du Conseil de sécurité étaient d'une importance cruciale. Toutefois, cette mesure, qui ne se justifie que dans ce cas particulier, ne doit pas établir de précédent pour affaiblir le monopole que détient le Conseil de sécurité de l'ONU en matière d'autorisation du recours à la force internationale légalement acceptable. Elle ne doit pas non plus permettre le recours à une force extérieure sous le prétexte d'apporter une aide humanitaire. Cela donnerait libre cours à l'utilisation arbitraire du pouvoir et à l'anarchie et le monde en reviendrait au XIXe siècle.

La seule solution à ce dilemme est donc de développer plus avant le système des Nations Unies existant pour faire en sorte qu'à l'avenir il soit à même d'intervenir en temps voulu, lorsque des violations très graves des droits de l'homme ont été commises, mais pas avant que tous les moyens de règlement pacifique des conflits aient été épuisés, ce — et c'est là un élément crucial — dans un cadre juridique strictement limité et contrôlé.

Au XXI^e siècle, l'individu et ses droits doivent avoir une place plus importante parallèlement aux droits des États dans le concept de la sécurité tel que le définit la communauté internationale. La réforme du Conseil de sécurité, organe central pour préserver la paix dans le monde, doit s'orienter vers ce principe. Le Conseil de sécurité est, en fait, autorisé à agir et il est à même de le faire, lorsque la paix et la sécurité sont menacées à cause d'évolutions internes. Ceci a été prouvé par une longue série de décisions, depuis la résolution sur l'apartheid jusqu'aux interventions en Iraq, en Bosnie et en Haïti. Cependant, au Rwanda, au Kosovo et au Congo, la prise de décisions au Conseil de sécurité a été bloquée, et il n'a pu assumer ses responsabilités qui sont consacrées par la Charte des Nations Unies — avec des conséquences catastrophiques pour les peuples concernés.

Ces conflits sont des arguments pressants, compte tenu notamment de l'importante Assemblée générale du millénaire, pour mener enfin à bien la réforme de fond du Conseil de sécurité que l'on attend depuis longtemps. Il faut adapter le Conseil de sécurité aux nouvelles réalités de la situation politique mondiale. Il faut que le Conseil ait une composition plus représentative et, surtout, qu'il ait les moyens de réagir aux crises et aux conflits d'aujourd'hui. Il faut qu'il soit élargi afin de faire place à davantage de membres permanents et non permanents et son pouvoir décisionnel doit être renforcé. Comme les Membres le savent, l'Allemagne, depuis un certain temps déjà, souhaite avoir une responsabilité plus grande et permanente à cet égard. Telle est toujours notre position.

Dans le débat sur la réforme nous ne devons pas esquiver la question du droit de veto qu'ont les membres permanents, question d'importance capitale pour la capacité à agir du Conseil de sécurité. Beaucoup considèrent le droit de veto comme dépassé dans sa forme actuelle. Cependant, c'est une situation avec laquelle il nous faudra compter pendant longtemps encore sur le plan international. Comment pourrait-on alors renforcer l'efficacité de la prise de décisions au Conseil de sécurité?

Selon la Charte, le Conseil de sécurité agit avec le mandat et au nom de tous les États Membres des Nations Unies. Mais jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas eu le droit de savoir pourquoi un État exerce son droit de veto. Non seulement il y a l'absence de démocratie et de transparence, mais cela facilite également le veto arbitraire d'un projet de résolution par un État en raison d'intérêts nationaux plutôt qu'internationaux. Si l'on introduit l'obligation pour un État d'expliquer à l'Assemblée générale pourquoi il oppose son veto à un projet de résolution, le veto deviendra plus diffi-

cile et il y aura ainsi des progrès substantiels dans l'utilisation plus responsable du droit de veto. Pourquoi l'Assemblée générale n'aurait-elle pas, elle aussi, plus de responsabilités à l'avenir?

Pour rendre le système international de maintien de la paix plus efficace on pourrait également, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, renforcer les systèmes régionaux de sécurité et redistribuer les tâches et les domaines de responsabilité entre eux et les Nations Unies. Il s'avère évident que les organisations régionales pourraient se voir attribuer un rôle encore plus important en ce qui concerne la mise en oeuvre. Ceci améliorerait également les capacités qu'ont les organisations régionales de coopérer en vue d'assurer la sécurité et leur collaboration avec les Nations Unies s'en verrait renforcée. Toutefois, la prééminence du Conseil de sécurité demeure absolument essentielle.

Si l'on ne procède pas à des réformes dans le domaine du maintien de la paix, le Conseil de sécurité sera de plus en plus fréquemment contourné, ce qui provoquera une érosion du Conseil de sécurité et, finalement, de l'ensemble du système des Nations Unies. L'ONU, l'une des plus grandes réalisations de la civilisation au cours de ce siècle, avec les valeurs et les principes qu'elle représente, risquerait alors de perdre tout son sens. C'est une situation qu'il nous faut éviter.

La catastrophe du Timor oriental nous montre à présent à quel point il est nécessaire qu'une coopération étroite existe entre un Conseil de sécurité capable de prendre des décisions et les pays de la région. Le mandat du Conseil de sécurité d'envoyer une force de maintien de la paix multilatérale doit être pleinement mis en oeuvre. L'Indonésie doit maintenant coopérer étroitement avec la Mission des Nations Unies et faire tout ce qui est en son pouvoir pour en garantir le succès. Il faut que le carnage prenne fin et que les victimes reçoivent une aide. Les personnes qui ont été déplacées doivent pouvoir retourner dans leurs foyers en toute sécurité. L'Allemagne a déjà fourni une aide humanitaire ainsi qu'alimentaire. Nous allons envoyer une équipe médicale pour aider les troupes de maintien de la paix, et offrir de nouvelles contributions en vue de la reconstruction du pays qui a été détruit. Je suis certain que notre Parlement approuvera pleinement ce plan.

En Afrique, la région des Grands Lacs, le Congo et la Sierra Leone sont depuis de nombreuses années le théâtre de guerres terribles, de massacres, de destruction et de souffrances intenses pour les réfugiés. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que son Groupe de contrôle, l'ECOMOG ont beaucoup fait pour endiguer et résoudre ces conflits. Cependant, ces organisations ont également besoin de l'appui des Nations Unies en Sierra Leone, au Congo et, en particulier, dans le conflit qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée. Les deux parties au conflit doivent respecter les accords conclus et oeuvrer en étroite collaboration avec les Nations Unies et l'OUA pour permettre au processus de paix entamé de déboucher sur une réussite.

La communauté internationale doit centrer son attention sur les causes plutôt que simplement sur les symptômes des guerres et des conflits dans le contexte multilatéral du maintien de la paix. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a demandé à juste titre qu'une «culture de prévention» s'établisse pour permettre à l'avenir plus d'efficacité dans la prévention des guerres et des catastrophes naturelles.

Chacun sait combien il sera difficile de passer d'une «culture de réaction» à une «culture de prévention». Il faut faire un grand travail de persuasion pour voir surgir la volonté politique et économique nécessaire à la prise de mesures qui ont pour but de prévenir des événements qui, nous l'espérons, ne se produiront jamais. Cependant, pour des raisons financières et, surtout humanitaires, nous avons le devoir et la responsabilité de revoir notre philosophie en la matière. Il faut d'urgence faire des progrès dans quatre domaines.

Premièrement, nous devons passer d'une alerte rapide à une réaction rapide. Les Nations Unies disposent de ressources considérables en matière de diplomatie préventive et il faut en renforcer l'usage. Il y a également un grand potentiel de synergie en coopération avec les organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent être entreprises avant que les conflits n'éclatent. La Mission des Nations Unies en Macédoine a servi de modèle à cet égard.

Troisièmement, il faut donner une nouvelle impulsion politique au désarmement et à la non-prolifération des moyens de destruction massive. Il est essentiel que les négociations de Genève gagnent du terrain, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire mondial, dans la vérification des armes biologiques et dans la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. En outre, l'Allemagne est favorable à l'adoption d'une convention sur la prévention partout dans le monde du transfert illégal des armes de petit calibre.

Quatrièmement, la consolidation de la paix est une tâche préventive qui a une importance croissante. Avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), les Nations Unies se trouvent confrontées à l'une des épreuves les plus circonstanciées de leur histoire. Il est maintenant essentiel de renforcer l'ordre public en créant un système judiciaire efficace et en envoyant rapidement les unités de police internationales qui ont été promises. Depuis que l'Organisation des Nations Unies a commencé à incorporer des unités de police nationales dans le système international d'attente, elle a été en mesure d'agir avec plus de rapidité. Nous devons continuer sur cette voie.

La protection des droits de l'homme et la démocratisation des États forme la base d'une politique préventive de paix et de gestion des conflits civils. C'est un fait historique que les démocraties qui ont une société civile bien développée ne se font pratiquement jamais la guerre. Dans la société d'information mondialisée de demain on ne peut parvenir à un succès économique durable si l'on ne pratique pas une bonne gouvernance fondée sur les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs et un cadre juridique et constitutionnel qui fonctionne bien.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous nous félicitons des progrès qui ont été faits dans le sens d'un élargissement de la base juridique des relations internationales, particulièrement au cours de l'année écoulée. La détention de Pinochet et la mise en accusation de Milosevic par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sont des jalons sur la voie qui nous permettra de créer un monde dominé par l'état de droit. À l'avenir, les dictateurs et ceux qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme ne pourront plus s'attendre à ce qu'on ne leur demande pas de comptes. Ceci doit aussi être vrai pour les assassins de Dili et pour ceux qui leur ont donné leurs ordres. Comme partout ailleurs dans le monde, la paix interne dépend de la justice.

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale a constitué un énorme bond en avant dans le développement du droit international. J'invite tous les États à respecter l'intégrité du Statut de Rome, à le signer et à le ratifier rapidement afin que la Cour puisse commencer à siéger l'an prochain.

L'Allemagne fait tout ce qui est en son pouvoir pour que des progrès soient faits dans les domaines suivants des droits de l'homme. Les crimes odieux que sont la traite des enfants et la prostitution des enfants doivent être bannis partout dans le monde, tout comme l'utilisation d'enfants

soldats. Dans le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, il faut que la limite d'âge soit relevée à 18 ans.

Dans de nombreux pays, les femmes continuent pour la plupart à n'avoir ni droits ni protection et à subir la discrimination et la violence. Il s'agit là d'une injustice inacceptable. Malheureusement, le monde est encore très loin d'une égalité réelle, même en ce qui concerne les droits fondamentaux. Nous devons donc viser à adopter le Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

À notre avis, la peine de mort ne peut se justifier ni sur le plan éthique ni sur le plan juridique. C'est pourquoi l'Allemagne continuera à oeuvrer de toutes ses forces avec ses partenaires européens pour assurer l'application du projet de loi sur l'abolition de la peine de mort.

Il faut accroître la protection de la liberté de la presse. La liberté d'informer permet d'évaluer avec précision le respect qui est accordé aux droits de l'homme. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit le droit à la liberté d'opinion. Toutefois, la censure, l'intimidation et les représailles sont l'ordre du jour dans de nombreux pays. Il est particulièrement choquant de constater qu'année après année des douzaines de journalistes sont tués alors qu'ils sont en mission. Il faudrait que les Nations Unies analysent cette question de plus près et envisagent des solutions pratiques tout en renforçant la protection juridique des journalistes. À cette fin nous allons bientôt envoyer des invitations à une conférence qui va se tenir en Allemagne.

La troisième grande tâche qui incombera aux Nations Unies au cours du prochain siècle en plus du maintien de la paix et de la promotion des droits de l'homme consistera en une réconciliation entre les pays riches et les pays pauvres.

Dans le dixième *Rapport mondial sur le développement humain*, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, on est parvenu à la triste conclusion que la mondialisation a élargi le fossé entre pays pauvres et pays riches. La communauté internationale doit s'efforcer de contrecarrer cette tendance. Le développement des pays pauvres et des pays les plus démunis ne doit pas être abandonné à la loi aveugle du marché mondial. C'est l'individu, et non le marché, qui doit être au centre du débat sur la mondialisation. Il faudra aussi pour cela une plus grande coordination au niveau politique.

Les pays riches ont la responsabilité d'aider les pays pauvres à profiter de la mondialisation et à avoir une part plus équitable de l'économie mondiale en les aidant dans leurs réformes internes et en ouvrant des marchés. Dans le cadre de sa présidence de l'Union européenne et du Groupe des Huit, l'Allemagne a lancé d'importantes initiatives qui doivent être poursuivies sous la forme de l'Initiative sur la dette de Cologne de 1999 et par le début de négociations sur les dispositions de suivi de la Convention de Lomé.

La coopération pour le développement dans son sens le plus large doit devenir une des tâches centrales des Nations Unies, et ce plus qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. La science et la technologie concernent, dans une trop grande mesure, les problèmes des pays riches. Pourquoi ne pas utiliser davantage le cadre des Nations Unies pour jeter des ponts dans ce domaine. L'économiste Jeffrey Sachs a fait une suggestion intéressante quand il a dit que l'on pourrait, par exemple, créer un fond du millénaire pour les vaccins, avec des marchés garantis à l'avenir pour les vaccins contre les virus tropicaux tels que la tuberculose, le paludisme et, surtout, le sida. En outre, dans le contexte de l'émergence d'une société mondiale de la connaissance, le régime international de protection de la propriété intellectuelle doit être révisé afin que les pauvres de ce monde ne perdent pas une grande partie de leurs droits et de leurs libertés dans un avenir proche. Il faudrait que les pays pauvres et les pays riches se réunissent plus souvent pour débattre de ces propositions. Pendant qu'elle détenait la présidence du Groupe des huit, l'Allemagne a amorcé ce processus en tenant des réunions avec les pays non alignés et le Groupe des 77.

La destruction de l'environnement a cessé de longue date d'être une question accessoire pour devenir une question très difficile qui aura des répercussions de plus en plus graves sur la sécurité internationale. Selon la nouvelle étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le réchauffement de la planète et la pénurie d'eau seront les plus grands problèmes de l'humanité au cours du siècle à venir. Le PNUE attire aussi à juste titre l'attention sur le lien étroit qui existe entre la destruction de l'environnement, la pauvreté et une consommation excessive. Il faut sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur la protection du climat et mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto. Il faut mettre fin à la destruction de la forêt ombrophile et empêcher que ne s'étende la désertification. Nous devons aussi cesser de gaspiller les ressources naturelles de la planète et nous mettre à utiliser des sources d'énergie renouvelables dès que possible. Nous n'avons plus beaucoup de temps pour changer de cap si nous voulons assurer la viabilité de la planète. Il faudra

aussi appliquer une politique démographique beaucoup plus énergique pour ce faire et avoir notamment recours à une stratégie à long terme pour faire face au problème du vieillissement de la population dans le monde. Le Plan d'action international sur le vieillissement qui a été adopté en 1982 doit être revu d'urgence. Nous comptons tenir une conférence ministérielle en Allemagne sur cette question, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe.

Avec le bond que nous allons faire dans le prochain millénaire, le principe de l'État-nation continuera de perdre de l'importance. Il ne sera plus possible de trouver des réponses aux grands problèmes mondiaux dans le cadre de l'État-nation traditionnel. Nous le ferons plutôt au sein d'une structure internationale renforcée en transférant le pouvoir à des organisations internationales en tête desquelles se trouvera l'ONU. Ceci supposera que le pouvoir traditionnel se transforme en justice, qu'il y ait conciliation des intérêts et que le rôle de la société civile dans le système politique international soit renforcé avec une participation toujours plus grande des représentants de la société civile et de l'industrie. Dans de nombreux cas, il ne sera possible de parvenir à un accord sur des critères minima en ce qui concerne les problèmes sociaux, tels que la question du travail des enfants, que dans un contexte mondial. J'appuie la proposition présentée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à savoir qu'un pacte mondial sur les valeurs et principes communs soit conclu dans le cadre de partenariats publics et privés entre les Nations Unies et les grandes sociétés afin que la loi du marché puisse avoir un visage humain.

L'Organisation des Nations Unies doit devenir le centre d'une gouvernance efficace au plan mondial. Le renforcement de l'ONU, qui doit se faire en garantissant tout d'abord son assise financière, est donc l'un des objectifs de politique étrangère les plus importants de l'Allemagne.

Au cours des 50 dernières années, et pour la première fois de son histoire, l'Allemagne a opté sans réserve en faveur d'une intégration dans des structures multilatérales et est ainsi parvenue à la démocratie, à la liberté et à la réunification. Aujourd'hui, notre pays est acquis — par conviction profonde et parce qu'il a un sentiment de responsabilité historique — à une conciliation pacifique des intérêts de même qu'au multilatéralisme. C'est la conviction que nous emportons avec nous à Berlin, notre ancienne et notre nouvelle capitale. Dans le système d'État international de demain la réponse aux défis de la mondialisation ne viendra que du multilatéralisme. Notre monde sera toujours un monde pluriel et aucune forme d'unilatéralisme ne pourra être viable. C'est pourquoi le XXIe siècle, avec ses

6 milliards et plus d'habitants et leurs États, aura besoin d'une Organisation capable d'agir. L'ONU et ses Membres peuvent donc être assurés que nous, les Allemands, seront leurs alliés les plus dévoués dans les efforts qui seront faits pour renforcer l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Tang Jiaxuan. Je lui donne maintenant la parole.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Je suis certain que grâce à votre sagesse et votre expérience, vous saurez vous acquitter avec succès de la haute mission qui vous est confiée. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Operti pour la contribution qu'il a faite à la session précédente en sa qualité de Président de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter sincèrement la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur admission à l'Organisation.

La session actuelle de l'Assemblée générale, la dernière de ce siècle, revêt donc une signification particulière. En faisant le bilan du passé on pourra peut-être prédire l'avenir. Avec le recul on s'aperçoit qu'au cours du siècle qui vient de s'écouler l'humanité a, d'une part, créé une richesse matérielle et une culture sans précédent. Elle a, d'autre part, connu deux guerres dévastatrices et enduré une guerre froide qui a duré près de 50 ans. Depuis la fin de la guerre froide, le monde évolue vers la multipolarité et la situation internationale dans son ensemble a commencé à se détendre. Le maintien de la paix, la recherche de la stabilité et la promotion du développement répondent aux aspirations et aux exigences communes de tous les peuples. Toutefois, la dure réalité est que le monde est loin d'être paisible. La mentalité de la guerre froide subsiste encore. L'hégémonisme et la politique du plus fort se manifestent sous de nouvelles formes. Les blocs militaires tendent à s'élargir et à se renforcer, et la tendance à l'interventionnisme militaire progresse. Les conflits et les litiges régionaux, causés par des différends ethniques, religieux et territoriaux se succèdent. Le conflit entre le Nord et le Sud s'exacerbe sans cesse et les disparités entre riches et pauvres s'accroissent. La paix est loin de régner dans le monde et le problème du développement se pose de façon de plus en plus aiguë.

L'hégémonisme et la politique du plus fort sont à l'origine de l'instabilité dans le monde d'aujourd'hui. La guerre qui a éclaté au Kosovo a donné l'alarme et elle l'a

fait de façon retentissante. Une organisation militaire régionale a, au nom de l'humanitarisme et des droits de l'homme, contourné les Nations Unies et lancé une action militaire d'envergure contre un État souverain, créant ainsi un précédent inquiétant dans les relations internationales. Cet acte a constitué une violation de la Charte des Nations Unies et des autres normes universellement reconnues qui régissent les relations internationales. Il a affaibli le rôle primordial qui revient à l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et a sérieusement compromis l'autorité du Conseil de sécurité. Durant cette guerre, l'Ambassade de Chine en République fédérale de Yougoslavie a été bombardée, ce qui a fait de nombreuses victimes et entraîné d'importantes pertes matérielles. Il s'agissait d'un incident comme on en a rarement vu dans l'histoire de la diplomatie, et il a suscité à juste titre la vive indignation du peuple chinois tout entier et la condamnation énergique de la communauté internationale.

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a adopté une position claire et constante sur le problème du Kosovo. Nous ne cherchons à protéger aucun intérêt égoïste et ne faisons que défendre la justice. Pour que la paix puisse se faire, ce problème doit, selon nous, être réglé par le biais de négociations pacifiques dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, tout en garantissant les droits et intérêts légitimes des différents groupes ethniques du Kosovo. Nous nous opposons au recours à la force sous quelque prétexte que ce soit.

L'humanité se trouve au seuil du XXI^e siècle. Quelle devrait être l'orientation du monde? En quoi doit consister le nouvel ordre économique et politique international? Autant de questions urgentes qui se posent aux gouvernements et aux peuples de tous les pays.

Le monde connaît une mutation aussi importante que profonde. Ce monde transformé doit s'accompagner d'un nouvel ordre politique et économique international qui lui soit adapté. L'instauration d'un nouvel ordre international juste et rationnel répond non seulement aux exigences de la paix et du développement dans le monde, mais aussi à l'aspiration commune de la communauté internationale. Il doit reposer sur les cinq principes de la coexistence pacifique, les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et les autres normes des relations internationales universellement reconnues. À cette occasion, je voudrais tout particulièrement insister sur les points suivants.

Le premier point concerne l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires internes des États. Depuis un

certain temps on met en avant des doctrines telles que la prééminence des droits de l'homme sur les droits souverains et l'intervention humanitaire. Certains pays ont même mis en pratique ces assertions. À notre avis, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales relèvent du devoir sacré de chaque gouvernement, et chaque pays a l'obligation d'y oeuvrer à la lumière des buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans le respect des instruments internationaux des droits de l'homme et en tenant compte de ses réalités nationales respectives et de ses lois internes. Toutefois, compte tenu des différences de systèmes politiques, de niveaux de développement économique, d'histoire, de culture et de conception des valeurs entre les différents pays du monde, il est normal qu'ils aient des divergences de vues en ce qui concerne la notion de droits de l'homme. Les pays doivent mener un dialogue, un échange de vues sur la base de l'égalité et du respect mutuel pour approfondir leurs connaissances mutuelles, élargir leur terrain d'entente et trouver des solutions adéquates à leurs divergences, plutôt que d'avoir recours à la confrontation et à l'ingérence dans les affaires internes d'autrui au nom, prétendument, des droits de l'homme.

La question des droits de l'homme relève essentiellement des affaires internes d'un pays, et il revient principalement à son gouvernement d'oeuvrer pour la régler. Notre monde est caractérisé par la diversité. Chaque pays a le droit de choisir son propre système social, sa propre voie de développement et les valeurs qui sont les mieux adaptées à ses conditions nationales. L'histoire de la Chine et d'autres pays en développement montre clairement que la souveraineté de l'État constitue la condition préalable de la jouissance par son peuple des droits de l'homme. Quand la souveraineté d'un État est en péril, il lui est difficile de protéger efficacement les droits de l'homme. L'égalité souveraine, le respect mutuel de la souveraineté de l'État et la non-ingérence dans les affaires internes des autres États constituent les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales d'aujourd'hui. Malgré les profonds changements que la situation internationale a connus depuis la fin de la guerre froide, ces principes ne sont en rien dépassés. Si l'on s'écarte de ces principes ou qu'on les viole, on annihile les normes universellement reconnues régissant les relations internationales et on laisse l'hégémonie dicter sa loi; si prévaut la notion que la force fait loi, alors la politique de la canonnière nouvelle manière fera des ravages, et la souveraineté et l'indépendance sur lesquelles s'appuient les pays petits et faibles pour se défendre se trouveront compromises en même temps que la paix et la stabilité internationales.

La crise du Kosovo a prouvé que sans mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies ni consentement préalable du pays concerné, l'intervention prétendument humanitaire dans un pays souverain ne peut qu'entraîner un désastre humanitaire et non régler le problème. Par conséquent, dans les circonstances actuelles, il faut renforcer et non affaiblir les principes du respect de la souveraineté de l'État et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autrui, et ce dans l'intérêt de la paix et de la stabilité mondiale.

Le deuxième point a trait au règlement pacifique des différends internationaux. Ce principe qui a été énoncé il y a un siècle à la conférence sur la paix de La Haye est maintenant un important principe consacré dans la Charte des Nations Unies et l'un des principes fondamentaux du droit international moderne. L'histoire montre que c'est la violation de ce principe qui a abouti «au fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances» et qui a fait que certains peuples ont été victimes d'une agression étrangère dont ils ont énormément souffert. Dans les circonstances actuelles, le respect sans faille du principe du règlement pacifique des différends internationaux revêt toujours une grande importance dans le monde contemporain.

Le règlement pacifique des litiges internationaux dépend du non recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales. Nous affirmons que dans les relations d'État à État, la mentalité et les modalités de la guerre froide, de la guerre «chaude», de la politique du plus fort ou de la politique de blocs, n'aboutissent à rien. Il faut rechercher un règlement juste et équitable de tout litige international ou de tout conflit régional, par voie de négociations pacifiques et de consultations menées sur un pied d'égalité, au lieu de recourir arbitrairement à la force ou à la menace de la force en se prévalant de sa supériorité militaire. Seule cette manière d'agir permet de régler définitivement un problème au lieu de le compliquer, de l'étendre ou de laisser subsister un danger latent pour l'avenir. Seule cette façon d'agir permet aux pays de vivre en bonne entente et de réaliser leur développement commun en garantissant la paix et la stabilité durables dans le monde. Alors que la démarche inverse garantit les troubles sur la planète.

Le troisième point a trait au renforcement du rôle de l'ONU et à la préservation de l'autorité du Conseil de sécurité. Le rôle des Nations Unies est indispensable pour la réalisation effective de la paix et du développement et l'instauration d'un nouvel ordre international juste et raisonnable. Le renforcement du rôle de l'ONU correspond au

courant de l'histoire et aux impératifs de notre temps et répond à l'aspiration commune de tous nos peuples. Le renforcement du rôle de l'ONU passe avant tout par des efforts en faveur de l'inviolabilité des buts et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Si l'Organisation, qui comptait au début 51 Membres fondateurs, a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui, c'est parce qu'avant tout, elle a scrupuleusement respecté les buts et principes énoncés dans la Charte. Ces buts et principes sont aujourd'hui profondément enracinés dans la pratique internationale et ils constituent le fondement juridique des relations de paix et d'amitié entre les États. Le Gouvernement chinois estime que, malgré les grands changements intervenus dans la situation internationale, les buts et principes de la Charte des Nations Unies restent parfaitement valables. Nous condamnons toute interprétation irresponsable ou toute révision à leur égard, sous quelque prétexte que ce soit.

Le renforcement du rôle de l'ONU passe également par la préservation de l'autorité du Conseil de sécurité. La Charte stipule que le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience montre que le rôle du Conseil de sécurité est irremplaçable. Étant donné la situation actuelle, il est impérieux de sauvegarder son autorité et son rôle de premier plan. Toute tentative visant à affaiblir l'autorité du Conseil ou à lui imposer la volonté d'un pays ou d'un groupe de pays quelconque est extrêmement dangereuse. Au lieu de contribuer au maintien de la paix, elle encouragerait la politique du plus fort et l'hégémonie avec toutes les conséquences qui pourraient en découler.

Le renforcement du rôle de l'ONU passe aussi nécessairement par la garantie pour tous les États Membres de leur droit de participation sur un pied d'égalité aux affaires internationales, de façon à ce que l'Organisation tienne pleinement compte de leurs justes demandes et oeuvre à la sauvegarde de leurs droits et intérêts légitimes. Les décisions prises par l'ONU doivent être l'expression de la volonté commune de la majorité des États Membres. Toute tentative de monopole des affaires internationales par un petit nombre de pays ou par un groupe de pays pour disposer du sort des autres peuples du monde va à l'encontre du courant de notre époque et est vouée à l'échec.

Le quatrième point a trait à la nécessité d'un nouveau concept de sécurité et de sauvegarde de la sécurité internationale. L'ancienne conception de la sécurité, qui se fonde sur l'alliance militaire et a comme point d'appui le développement des armements, ne concourt pas à la défense de la sécurité internationale et encore moins à l'instauration d'une paix planétaire durable. La nécessité s'impose aujourd'hui

de mettre au point un nouveau concept de la sécurité qui soit adapté à notre époque et d'étudier de nouvelles façons de préserver la paix et la sécurité. Ce nouveau concept de sécurité doit se fonder sur la confiance mutuelle, l'avantage réciproque, l'égalité et la coopération. Les cinq principes de la coexistence pacifique et les buts de la Charte des Nations Unies constituent la base politique du maintien de la sécurité internationale, tandis que la coopération mutuellement bénéfique et le développement commun en sont la garantie économique. Le dialogue mené sur un pied d'égalité, les consultations et les négociations de paix représentent la voie à suivre pour maintenir la sécurité internationale.

La détente dans les relations internationales et le processus de désarmement vont de pair et sont complémentaires. Il est toutefois regrettable qu'une évolution négative de la situation internationale récente ait gravement entravé l'évolution du processus de désarmement. La promotion du désarmement, la prévention de la course aux armements et la sauvegarde de la sécurité internationale sont des questions urgentes qui préoccupent toute la communauté internationale. Nous nous opposons à toute tentative de certains visant à se doter, sous des prétextes invraisemblables, de forces militaires qui dépassent largement leurs besoins légitimes de défense et nous condamnons la pratique d'un pays ou d'un groupe de pays consistant à restreindre et affaiblir d'autres pays au nom du désarmement et de la non-prolifération afin de s'assurer une supériorité unilatérale absolue en matière de sécurité. Nous appelons la communauté internationale à adopter le nouveau concept de sécurité comme ligne de conduite et à encourager sans réserve le processus de désarmement, favorisant ainsi la paix et la sécurité dans le monde.

Le cinquième point a trait à la réforme du système économique international et à la promotion du développement commun de tous les pays du monde. L'ancien ordre économique irrationnel a été un grand handicap pour le développement sain de l'économie mondiale et le fossé entre le Nord et le Sud s'est ainsi creusé davantage. La crise financière survenue il y a deux ans en Asie de l'Est a touché un grand nombre de pays. Prévenir les risques financiers et assurer la sécurité économique sont devenus une tâche pressante pour de nombreux pays, en particulier pour les pays en développement. L'économie mondiale est un tout indivisible dont les différentes parties sont étroitement liées entre elles, d'où la nécessité pour tous les membres de la communauté internationale de faire preuve de responsabilité et de solidarité afin de promouvoir, par une coopération accrue des efforts communs, le développement constant de l'économie mondiale.

À cet effet, une réforme de l'actuel système économique et financier international s'impose. Il appartient aux Nations Unies et aux institutions financières internationales d'oeuvrer sérieusement à la mise en place d'une structure de prévention et de gestion des risques financiers et des autres risques économiques. Les pays développés doivent donc assumer de plus grandes responsabilités à cet égard et les pays en développement ont le droit de participer, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions concernant l'économie mondiale et à l'élaboration de règles pertinentes. Dans la nouvelle série de négociations qui débiteront bientôt au sein de l'Organisation mondiale du commerce, il conviendra de tenir compte des exigences raisonnables des pays en développement. La coopération doit être renforcée sur la base du principe de l'avantage réciproque. Aucun pays ne doit, en s'appuyant sur sa supériorité économique, technique et financière, nuire à la sécurité et au développement économique d'autres pays. La discrimination dans les échanges, l'oppression des pays pauvres par les pays riches et le recours arbitraire aux sanctions économiques ou à la menace de sanctions contre un autre pays sont des pratiques condamnables. Les pays développés et les pays en développement disposent aussi bien les uns que les autres d'avantages et ils doivent se compléter pour assurer leur développement commun et durable.

En même temps, pour ce qui est des problèmes planétaires tels que l'environnement, la population, la pauvreté et l'endettement, les pays développés ne doivent pas se soustraire à leurs responsabilités et à leurs obligations; ils doivent au contraire prendre l'initiative et apporter une aide technique et financière aux pays en développement. Il est à notre avis nécessaire que les Nations Unies organisent en temps opportun une conférence spéciale pour examiner la question de la mondialisation économique en vue de renforcer la coopération internationale dans ce domaine et de favoriser la prospérité commune.

La République populaire de Chine fêtera bientôt son cinquantième anniversaire. Au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, et surtout depuis le lancement de la réforme et de l'ouverture sur l'extérieur, il y a 21 ans, la Chine a connu des changements prodigieux. Dans l'édification du socialisme le peuple chinois a accompli de grandes réalisations, sur les plans économique, politique, culturel, diplomatique et autres. Après le retour de Hong Kong dans le sein de la mère patrie en 1997, le Gouvernement chinois va bientôt reprendre l'exercice de sa souveraineté sur Macao. À l'heure actuelle, la Chine jouit de la stabilité politique, d'une croissance économique soutenue, de l'union nationale, de l'entente et du progrès social. Nous aurons encore toutes sortes de difficultés à surmonter et d'importants défis à

relever à l'avenir mais nous avons confiance et nous avons la capacité de venir à bout des difficultés et des défis pour faire progresser l'ensemble de l'oeuvre d'édification d'un pays socialiste, fort, prospère, démocratique et hautement civilisé.

Face aux vicissitudes de la situation internationale, le Gouvernement chinois a la ferme volonté de fonder toutes ses activités sur le développement économique, de poursuivre résolument la réforme et l'ouverture, de maintenir la stabilité sociale et d'appliquer une politique étrangère de paix et d'indépendance. Nous sommes désireux de continuer à développer des relations d'amitié et de coopération avec tous les autres pays du monde sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique et d'apporter notre contribution à la sauvegarde de la paix mondiale et à la promotion du développement commun.

Tout comme par le passé, le Gouvernement et le peuple chinois défendront résolument la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine et continueront d'oeuvrer à la tâche importante de réunification nationale. La communauté internationale reconnaît qu'il n'existe qu'une Chine au monde, que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois et que le Gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique Gouvernement légitime représentant la Chine tout entière. Le territoire et la souveraineté de la Chine sont absolument indivisibles. La réunification finale de la patrie représente l'aspiration commune et la détermination inébranlable de l'ensemble du peuple chinois, y compris de nos compatriotes de Taiwan. Aucune force ne pourra entraver la réalisation de ce noble objectif.

Le Gouvernement chinois s'en tiendra fermement à ses principes pour le règlement du problème de Taiwan. Nous nous opposons résolument à toute tentative en faveur de l'indépendance de Taiwan, de «deux Chineses», ou d'«une Chine, un Taiwan». Toute manoeuvre visant à diviser la mère patrie est vouée à l'échec. La noble cause de la réunification nationale de la Chine peut se réaliser et elle se réalisera.

Il y a quelques jours un violent tremblement de terre a ébranlé la province chinoise de Taiwan et a entraîné d'importantes pertes en vies humaines et dégâts matériels pour nos compatriotes de Taiwan. Nous sommes extrêmement préoccupés par cette catastrophe et nous exprimons notre sympathie à nos compatriotes sur l'île. Nous exprimons également nos condoléances aux familles des victimes du tremblement de terre. De part et d'autre du détroit nous sommes des frères et des soeurs et faisons partie d'une même grande famille. La catastrophe qui a frappé Taiwan

et la douleur de nos compatriotes sur l'île sont partagées par le peuple chinois tout entier. Nous offrirons tout le soutien et toute l'assistance qui seront en notre pouvoir afin d'alléger les souffrances que le tremblement de terre a causées.

Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale et la communauté internationale tout entière de la sympathie et des condoléances qui nous ont été exprimées ainsi que de l'aide qui nous a été offerte.

Le XXI^e siècle pointe à l'horizon. L'avenir du monde est radieux, et le siècle qui s'annonce sera meilleur que celui-ci. Le peuple chinois est disposé à oeuvrer de concert avec les autres peuples pour l'instauration d'un nouvel ordre international juste et rationnel, pour la paix et le développement au prochain siècle et pour le progrès global de la société humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini.

M. Dini (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est là une garantie absolue de succès pour la cinquante-quatrième session. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Opertti, de la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée.

En ce qui concerne les nombreux problèmes que l'Assemblée générale devra affronter au cours de l'année à venir, l'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères de la Finlande qui s'exprimait au nom de l'Union européenne.

Les dernières années de ce siècle ont montré que la souveraineté des États ne doit pas nécessairement avoir la prééminence sur les peuples et sur les libertés des êtres humains. Au Kosovo et au Timor oriental, une coalition d'États a eu recours à la force, non pas pour défendre des intérêts nationaux, ou défendre leurs frontières, ni pour imposer de nouvelles hégémonies.

La fin du cauchemar nucléaire a coïncidé avec une flambée de conflits locaux, d'actes terroristes et de crises économiques et financières traumatisantes. Se pourrait-il que la fin du communisme ait garanti la paix aux anciens ennemis du temps de la guerre froide mais amené le conflit au reste du monde? La guerre froide assurait une paix précaire et imparfaite. Cela était-il préférable à la série

tragique de conflits auxquels l'humanité s'est trouvée mêlée au cours des 10 dernières années? La division de l'Europe avait contribué à neutraliser les tensions dans l'ensemble de la planète. Cela signifie-t-il que les armes nucléaires ont garanti une période sans précédent de stabilité et que nous devrions accorder le Prix Nobel de la paix à la bombe atomique, comme certains l'ont paradoxalement suggéré? L'effondrement de l'ancien ordre international a créé une pléthore de nouveaux États. Cela signifie-t-il que la division du monde en deux était la seule façon de garantir une citoyenneté commune à des peuples et des groupes religieux qui n'ont jamais appris l'art de la coexistence pacifique? La communauté internationale intervient aujourd'hui militairement dans des tragédies qui nous auraient laissés indifférents il y a seulement quelques années et pourtant, nous sommes encore influencés par les points de vue militaires, par les intérêts stratégiques, par les exigences de la solidarité régionale, de l'opinion publique et par la gravité des violations des droits de l'homme. Comment pouvons-nous agir conformément à des règles plus précises qui se fonderaient sur le devoir des États de protéger les droits des individus?

Les crises qui se sont produites ces dernières années ont suscité des dilemmes angoissants et soulevé des questions difficiles auxquelles il faut répondre. On aurait tort d'invoquer les imperfections du système international comme prétexte à l'inaction. Mais on aurait également tort d'ignorer les nouvelles exigences de certitude et de primauté du droit; il faut à présent trouver la meilleure façon de mettre en rapport l'autorité et le droit et énoncer des codes de conduite et de discipline politique qui concilient le pouvoir et la légitimité.

Je voudrais énoncer un ensemble de principes qui pourraient guider notre action au cours du prochain siècle. Premièrement, nous devrions renforcer la prévention des crises plutôt que la suppression des conflits. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a fait observer à juste titre que nous devons nous attaquer aux racines culturelles et économiques des conflits et que la culture de prévention des conflits doit l'emporter sur la culture de suppression des conflits. Nous savons quelles sont les causes des conflits : l'énorme disparité qui existe entre les niveaux de vie et les revenus des différentes classes et nations; la croissance exponentielle des flux migratoires des pays pauvres vers les pays riches; les différences culturelles et les conflits et le fanatisme qu'elles déclenchent; les actes criminels qui ont pour but de glorifier, voire créer une nation. Ce sont là les quatre cavaliers de l'Apocalypse contemporaine.

Deuxièmement, nous ne devrions faire appel à la force qu'en dernier recours. On ne doit utiliser les armes pour mettre fin à un comportement criminel que lorsque les instruments économiques et politiques se sont avérés inapplicables ou ont échoué. Il y a 10 ans ces mêmes instruments ont permis de mettre fin au communisme totalitaire, un ennemi plus formidable que les tyrans d'aujourd'hui. Dans les Balkans et au Timor oriental, des opérations de maintien de la paix ont été lancées pour enrayer des violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme. Les décisions d'intervenir ont été prises après qu'on eut demandé à maintes reprises aux coupables de mettre fin à une situation illégale et après la recherche exhaustive et vaine d'une solution diplomatique. Par ailleurs ces décisions ont été prises par un groupe d'États plutôt que par une seule puissance.

Nous vivons dans une époque de guerres inachevées. En Iraq comme en Serbie, des dictateurs ont été sérieusement affaiblis mais ils sont toujours au pouvoir. Comment et jusqu'à quel point pouvons-nous utiliser des sanctions pour remplacer ou compléter le recours à la force? Peut-être avons-nous besoin de stratégies et de règles internationales plus claires qui accordent une attention aux membres les plus vulnérables de la société, à l'opposition politique et au risque qu'il y a à renforcer les despotes en appliquant des sanctions. Nous devons mettre l'accent davantage sur les mesures incitatives que sur les sanctions.

Troisièmement, nous devons définir des règles. Nous ne savons pas quel aspect revêtira le prochain défi que nous devons relever. Mais notre réaction doit être dictée par le respect des principes universels plutôt que par l'équilibre des forces. Veillons à ne pas invoquer le spectre du droit international comme la loi du plus fort. Veillons à ne pas rendre certains pays plus égaux que d'autres car nous irions ainsi à l'encontre de nos traditions politiques et culturelles les plus précieuses qui veulent que la loi ait pour fonction de protéger les faibles.

Le monde occidental et les institutions euro-atlantiques ne menacent l'intégrité, la prospérité et la liberté de personne. Mais nous devons mettre au point les instruments qui permettront de garantir la primauté du droit partout dans le monde. Nous devons énoncer les devoirs des États. Nous devons créer une jurisprudence complète sur les droits de l'homme universels. Nous devons mettre au point des règles et des procédures qui justifieront l'érosion de la souveraineté au nom de la responsabilité mondiale. C'est pourquoi chaque pays doit accorder la priorité à la ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme. Je pense tout particulièrement à la Cour pénale

internationale qui a été instituée à Rome en juin de l'année dernière. Ces instruments doivent trouver leur expression dans notre législation et nos pratiques nationales. Enfin, nous devons encourager la participation de nos propres institutions. C'est dans cet esprit que nous avons invité le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, à prendre la parole devant le Parlement italien.

Tant que les droits de l'homme ne seront pas pleinement institutionnalisés, des doutes subsisteront sur les liens entre la légitimité et l'efficacité. L'édification progressive de la citoyenneté universelle doit constituer un processus d'apprentissage auquel nous devons tous contribuer. Autrement nous courrons vers la fragmentation, en quête de types d'indépendance qui ne sont pas viables sur le plan économique et qui sont vulnérables face aux désirs d'hégémonie d'autres pays.

Quatrièmement, nous devons apprendre à apprécier le jugement des autres. J'aimerais, à cet égard, citer l'un des pères fondateurs de la démocratie américaine, James Madison, qui a dit :

«Il est important que chaque gouvernement tienne compte de l'avis des autres nations, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, indépendamment des mérites d'un plan ou d'une mesure donnés, il est souhaitable, pour diverses raisons, que ce plan ou cette mesure soit perçus par les autres nations comme le fruit d'une politique sage et respectable. En deuxième lieu, dans les cas douteux, en particulier lorsque les conseils nationaux risquent d'être pervertis par quelque passion puissante ou intérêt passager, l'opinion présumée ou connue du monde impartial peut bien être le meilleur guide à suivre.»

Le monde d'aujourd'hui a acquis une nouvelle sensibilité. Il ne tolère plus l'oppression des faibles. Ceci signifie qu'il faut repenser les principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence qui régissent la communauté des nations depuis plus de trois siècles, à commencer par l'Europe. Mais nous devons éviter d'utiliser deux poids, deux mesures selon qu'un pays est notre ami ou non. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que les Nations Unies aient le dernier mot, car une norme juridique internationale ne peut constituer — sauf dans des situations passagères exceptionnelles — la prérogative d'un seul groupe d'États.

Lorsque nous défendons les droits des autres, nous ne pouvons pas prétendre que les vies de notre propre peuple

ne sont pas aussi en danger. De la même manière, il serait illogique de ne pas accorder aux autres vies humaines la même valeur qu'aux nôtres.

Toute culture, toute tradition doit participer à la défense des libertés. Nous ne pouvons pas ignorer la dimension régionale des droits de l'homme, dont le caractère universel inviolable peut s'enrichir de toute une gamme d'expériences historiques. Mais il faut éviter les impasses et la paralysie qu'imposent les veto qui se recourent en imposant même aux États les plus puissants un ensemble de règles et de principes, de façon à créer un équilibre entre leur pouvoir et l'efficacité et la force des institutions internationales.

Cinquièmement, nous devons renforcer les institutions. La période qui a suivi la fin de la guerre froide a prouvé que les grands groupes politiques et économiques peuvent plus facilement garantir la coexistence ethnique, la tolérance religieuse et le progrès économique. C'est une chose dont il faut se souvenir chaque fois que l'on serait tenté de laisser le génie de l'autodétermination s'échapper de la bouteille de la souveraineté d'État.

Seules les grandes institutions, qu'elles soient régionales — comme l'Union européenne et l'Alliance atlantique — ou universelles — comme l'Organisation des Nations Unies — peuvent combler le fossé qui existe entre la codification démocratique des lois et leur application effective. Sans un réseau institutionnel fort, toute opération de maintien de la paix pourrait finir par donner l'impression que nous faisons nous-mêmes justice. Chacun aurait le sentiment de ne devoir veiller qu'à sa propre sécurité, ce qui aboutirait à une prolifération d'armes de destruction massive. Reprenons donc les négociations sur le désarmement, comme l'a proposé le Président Clinton hier dans son discours, et basons notre sécurité commune sur des fondements plus solides.

Il y a une leçon à tirer des dernières années de troubles : les mesures visant à prévenir et à punir les violations les plus graves des droits de l'homme peuvent prendre le pas sur le respect de la souveraineté nationale. Aucun gouvernement ne peut s'abriter derrière le bouclier de ses propres frontières. La légitimité exige une redéfinition des relations entre États et au sein de la communauté internationale. Elle exige une reformulation du principe de la non-ingérence, qui a parfois permis aux États de négliger leurs devoirs envers leurs citoyens. L'Organisation des Nations Unies est une organisation d'États, mais les droits et les idéaux qu'elle protège sont les droits et les idéaux des individus.

Je viens d'énumérer certaines règles qui peuvent contribuer à redéfinir la coexistence entre les peuples grâce aux travaux des Nations Unies. Nous vivons dans un monde où la menace qui pèse sur un groupe affecte immédiatement tous les autres groupes et les contraint à assumer leur responsabilité, un monde dans lequel le concept de la non-ingérence ne peut plus être invoqué pour faire obstacle à l'action en cas de grave violation des droits fondamentaux. Nous devons nous demander comment réagir face à tous ces changements pour assurer une coopération internationale plus étroite et plus équitable.

Bien sûr, les États continueront à percevoir leurs intérêts nationaux de façon différente, et il faudra toujours s'efforcer de concilier pacifiquement ces intérêts. Mais pour que l'Organisation des Nations Unies puisse relever les défis du prochain siècle, il faut que nos codes de conduite s'inscrivent dans un cadre institutionnel plus solide. Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit devenir plus représentatif et démocratique dans sa composition, conformément aux propositions d'un certain nombre d'États Membres. Tous les citoyens du monde doivent pouvoir s'identifier aux Nations Unies et sentir qu'ils participent au processus de prise de décisions et d'élaboration du droit international — ce, au nom de la souveraineté universelle, qui n'est pas la prérogative d'un petit nombre, mais le droit de tous.

La guerre froide représentait un ordre international dominé par deux superpuissances et maintenu grâce aux armes nucléaires. Le monde d'aujourd'hui est plus uni sur le plan économique, mais plus divisé sur le plan politique. Le mot d'ordre de l'économie est la déréglementation. Mais il faut à la politique des règles si nous ne voulons pas que l'anarchie l'emporte. Contrairement à ce qui se passe sur le marché, en politique aucune main invisible ne peut garantir la paix et la prospérité. Nous avons besoin d'une main visible qui promulgue des règles et des règlements et contraigne les États à les respecter au-delà de leurs frontières aussi bien qu'à l'intérieur de celles-ci. Faisons des Nations Unies la garantie visible de la paix et de la prospérité. C'est peut-être là le plus grand défi que nous devons relever. Nous devons le relever ensemble, dans cette instance et le mettre au coeur du débat qui aura lieu prochainement sur le rôle des Nations Unies au XXIe siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, la liste des orateurs sera close aujourd'hui à 18 heures.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et politiques de Saint-Marin, M. Gabriele Gatti.

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous représentez une région géographique, le continent africain, qui pourrait contribuer de façon significative à la définition des principales causes des problèmes dans le monde et à l'évaluation de leurs effets. Vous pouvez mener l'Organisation vers des résultats souhaitables et concrets.

Il convient de remercier particulièrement le Président Didier Opertti avec lequel Saint-Marin a eu le privilège de travailler en étroite collaboration. Nous avons ainsi pu constater ses compétences indéniables et exceptionnelles et les réalisations remarquables à mettre à son crédit pendant son mandat.

Enfin, je voudrais féliciter les trois nouveaux États qui viennent de rejoindre à la grande famille des Nations Unies. Je suis persuadé que les pays qui n'ont jamais connu la guerre possèdent une richesse inestimable et qu'ils peuvent transmettre au monde entier leur histoire de paix et de tolérance et nous aider ainsi à atteindre les objectifs énoncés dans le Préambule de la Charte des Nations Unies.

La République de Saint-Marin estime que l'Organisation des Nations Unies est, et doit rester, le forum des négociations internationales qui peut répondre au mieux aux attentes des nations. Nous insistons à nouveau sur son rôle central en matière de prévention et de gestion des crises internationales, surtout dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire d'un processus nécessaire d'actualisation de ses principaux organes fonctionnels, et, en premier lieu, du Conseil de sécurité dont il ne faudrait jamais nier la légitimité.

La réforme du Conseil, dans le contexte d'une réforme plus large du système des Nations Unies, est une étape fondamentale dans la construction d'une nouvelle structure internationale. La réforme est dictée par la nécessité de rénover la composition et le *modus operandi* de l'organe le plus important des Nations Unies pour lui permettre de fonctionner dans un environnement international profondément différent.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général d'avoir eu le courage de proposer et d'avoir déjà partiellement réalisé un programme vaste et complet de réformes qui visent à renforcer l'Organisation.

Ce programme va progresser car, seule une Organisation en évolution permanente sera à même de prévenir, dans certains cas, et dans d'autres cas de gérer les défis du prochain millénaire.

Saint-Marin se sent responsable sur le plan international et il ressent le besoin de mobiliser toutes ses forces afin de trouver des solutions solidaires au grave problème de la dette extérieure des pays en développement.

Sachant que 3 milliards de personnes continuent à vivre avec moins de 2 dollars par jour, 130 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation et 1,5 milliard de personnes ne disposent pas d'eau potable, nous devons apporter notre appui aux mesures visant à créer un développement durable et des politiques économiques saines, afin que le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres ne devienne pas irréversible — ce qui aurait des conséquences tragiques pour toute l'humanité.

Saint-Marin partage et appuie la série de programmes et de plans annoncés et appliqués par les pays créanciers et par les principales institutions financières du monde pour s'attaquer à cette grave urgence. Jusqu'à présent, les programmes et les plans n'ont pas été suffisants pour régler le problème de la dette de façon définitive.

Nous espérons que les Nations Unies intensifieront le débat qui a pour but de trouver une solution équitable et durable au problème. Nous espérons en particulier que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social seront le meilleur laboratoire d'idées pour son élaboration. Saint-Marin fait sienne la démarche éthique face à la situation, qui se fera grâce à la solidarité et au développement. Nous pensons que ceci donnera davantage d'espoir aux personnes qui connaissent ce lourd fardeau.

Cette année, la République de Saint-Marin a été l'un des premiers pays à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale car elle est convaincue que cette institution est indispensable pour le futur ordre mondial. Dans la société internationale, elle représente non seulement un progrès politique, mais aussi moral.

La République de Saint-Marin a récemment mis en place une Cour permanente d'arbitrage et elle a bon espoir de la voir devenir un instrument international fiable et impartial pour le règlement des litiges nationaux et internationaux. Nous sommes certains que cet instrument sera évalué comme il se doit par tous les États Membres de l'ONU, et qu'ils pourront bientôt souscrire à une convention appropriée. Nous pensons par ailleurs que cette initiative

pourrait représenter une contribution importante de notre pays à la communauté internationale.

À l'aube du troisième millénaire, nous restons confondus face à la coexistence d'un vaste corpus de lois humanitaires et de droits de l'homme avec des atrocités de plus en plus fréquentes qui dépassent toutes les limites et dont les populations civiles, les femmes et les enfants principalement, sont pratiquement les seules victimes.

La communauté internationale peut déclarer à juste titre qu'elle a atteint des objectifs dans le domaine du droit humanitaire et des droits de l'homme qui étaient inimaginables il y a 50 ans. Toutefois, ces objectifs considérables n'ont été atteints que lorsqu'ont été appliquées en même temps les règles établies. Nous apprécions, à cet égard, le travail acharné du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants et les conflits armés dont le but est de réduire le fossé qui existe entre la loi et la pratique et de faire valoir la nécessité absolue pour la communauté des États d'appliquer et de respecter pleinement le droit international. Saint-Marin attend beaucoup du prochain Sommet mondial pour l'enfance.

Dans chaque pays et dans chaque culture il existe des messages de paix qui souvent sont oubliés, négligés ou ignorés. C'est la responsabilité des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ainsi que notre responsabilité à tous de redonner vie à ces messages en éveillant nos consciences et en instaurant une culture universelle de paix. Nous y parviendront si nous avons le courage de reconnaître et de détruire les germes de la violence.

Nous devons donc décider, d'ores et déjà, du genre de culture que nous voulons défendre : une culture où la violence est considérée comme un mal inévitable dont nous pouvons seulement nous protéger, ou une culture où la violence peut et doit être éliminée.

Le préambule à l'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui dit notamment que

«puisque les guerres commencent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que les défenses de la paix doivent être érigées»,

reste, à notre avis, la bonne approche aujourd'hui, parce que la consolidation de la paix grâce au dialogue, à l'éducation et à l'acceptation des différences est la meilleure garantie de survie de l'humanité.

Nous savons tous qu'actuellement 45 conflits armés sont livrés de par le monde. Malheureusement, cette propagation de la haine et de la violence ne cesse d'amenuiser l'espoir que l'humanité pourra bientôt utiliser à des fins positives les prétendus «dividendes de la paix» qui sont le résultat de la fin de l'équilibre de la terreur entre les deux superpuissances.

La République de Saint-Marin apprécie grandement la résolution récente du Conseil de sécurité qui a établi rapidement une force multinationale de paix pour changer la situation lors de la crise au Timor oriental. Cette mission comporte des risques, mais elle contribuera à rehausser le rôle et la dignité des Nations Unies en faisant valoir sa force en tant qu'institution impartiale et neutre qui fait échec aux faux-fuyants pour défendre la vie et la dignité du genre humain.

C'est avec une grande satisfaction que le Gouvernement de Saint-Marin prend acte de la relance des négociations du processus de paix arabo-israélien. Saint-Marin considère avec la même satisfaction la recherche actuelle de solutions politiques au conflit dans les Balkans en adoptant une démarche de solidarité concrète vis-à-vis de la population du Kosovo.

La population de Saint-Marin regrette profondément de constater que la question importante et actuelle de la peine de mort n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Saint-Marin continuera à protester contre la peine capitale, car il a la ferme conviction que cet odieux instrument de mort infligé consciemment et légalement par un être humain à un autre être humain, ne saurait ni constituer une réponse valable et efficace pour défendre la société, ni exercer d'effet de dissuasion contre la progression de la criminalité.

Au nom du Gouvernement de Saint-Marin, je voudrais faire état une fois de plus du rôle central des Nations Unies en ce qui concerne les principaux défis auxquels nous sommes confrontés en cette fin de millénaire et l'élan que l'Organisation internationale — la plus grande — peut apporter pour un nouveau siècle où se réalisera la suprématie d'une culture de paix sur une culture de guerre, d'une culture de vie sur une culture de mort et le plein respect de la dignité humaine sur la violation systématique de cette dignité.

C'est dans cet esprit que je souhaite à tous les membres de l'Assemblée et à vous, Monsieur le Président, des travaux fructueux.

La séance est levée à 12 h 45.